

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, November 5, 2025

The Standing Senate Committee on Indigenous Peoples met with videoconference this day at 6:52 p.m. [ET] to study Bill S-2, An Act to amend the Indian Act (new registration entitlements).

[*Translation*]

Sébastien Payet, Committee Clerk: Honourable senators, as clerk of the committee, it is my duty to inform you of the unavoidable absence of the chair and deputy chair and to proceed with the election of an acting chair.

[*English*]

I am ready to receive the motion to that effect. Are there any nominations?

Senator McCallum: I nominate Senator Prosper.

Mr. Payet: It is moved by the Honourable Senator McCallum that the Honourable Senator Prosper do take the chair of the committee. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

Mr. Payet: Motion carried. I invite Senator Prosper to take the chair.

Senator Paul (PJ) Prosper (Acting Chair) in the chair.

The Acting Chair: Honourable senators, it is an honour and privilege to chair this very important meeting today. Before we begin, I would like to ask all senators and all other in-person participants to consult the cards on the table for guidelines to prevent audio feedback incidents. Please make sure you keep your earpiece away from all microphones at all times. When you are not using your earpiece, place it face down on the sticker placed on the table for this purpose. Thank you all for your cooperation.

I would like to begin by acknowledging that the land on which we gather is on the traditional, ancestral and unceded territory of the Anishinaabe Algonquin Nation and is now home to many other First Nations, Métis and Inuit people from across Turtle Island.

I would like to at this time recognize the delegation we have with us from New Zealand. Thank you for joining us.

I will remind my honourable colleagues that, at our first public meeting, on September 24, Senator Michèle Audette, elected chair of this committee and sponsor of Bill S-2, recused herself

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 5 novembre 2025

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd’hui, à 18 h 52 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (nouveaux droits à l’inscription).

[*Français*]

Sébastien Payet, greffier du comité : Honorables sénateurs, en tant que greffier du comité, il est de mon devoir de vous informer de l’absence forcée de la présidente et de la vice-présidente et de procéder à l’élection d’un président suppléant.

[*Traduction*]

Je suis prêt à recevoir la motion à cet effet. Y a-t-il des propositions?

La sénatrice McCallum : Je propose le sénateur Prosper.

M. Payet : L’honorale sénatrice McCallum propose que l’honorale sénateur Prosper assume la présidence du comité. Plaît-il aux honorables sénateurs d’adopter la motion?

Des voix : D'accord.

Mr. Payet : La motion est adoptée. J’invite le sénateur Prosper à occuper le fauteuil.

Le sénateur Paul (PJ) Prosper (président suppléant) occupe le fauteuil.

Le président suppléant : Chers collègues, c'est un honneur et un privilège de présider cette importante réunion aujourd’hui. Avant de commencer, j’inviterais mes collègues et tous les autres participants présents en personne à consulter les cartes qui se trouvent sur la table. Vous y trouverez des directives visant à prévenir les incidents de rétroaction acoustique. Assurez-vous de garder votre oreille éloignée de tous les microphones en tout temps. Lorsque vous n'utilisez pas votre oreille, veuillez la placer face vers le bas sur l'autocollant apposé à cet effet sur la table. Merci à tous de votre collaboration.

J’aimerais tout d’abord reconnaître que nous nous réunissons sur le territoire ancestral non cédé du peuple algonquin anishinabe, où vivent aujourd’hui de nombreux autres peuples des Premières Nations, Métis et Inuits de toute l’île de la Tortue.

Je tiens à saluer la délégation néo-zélandaise que nous accueillons aujourd’hui. Je vous remercie d’être des nôtres.

Je rappelle à mes honorables collègues que, lors de notre première réunion publique, le 24 septembre, la sénatrice Michèle Audette, qui a été élue présidente de ce comité et qui est la

from her role as chair for the duration of this study in order to preserve its neutrality.

I will now ask committee members in attendance to introduce themselves by stating their names and province or territory.

Senator McNair: Welcome. I'm John McNair from the province of New Brunswick.

Senator Martin: Good evening. Yonah Martin from British Columbia.

Senator McCallum: *[Indigenous language spoken]*. Thank you for coming here to help us with this work. Mary Jane McCallum, Cree, Treaty 10, Manitoba region.

Senator Clement: Bernadette Clement, senator for Ontario, more specifically living in Cornwall, which is on traditional Mohawk territory.

Senator Pate: Thank you and welcome. I am pleased and honoured to live here in the unceded, unsurrendered and unreturned territory of the Anishinaabeg Algonquin Nation.

Senator Tannas: I am Scott Tannas, senator from Alberta.

Senator Francis: Brian Francis, Epekwitk, Prince Edward Island.

Senator Sorensen: Karen Sorensen, Alberta, Banff National Park, Treaty 7 territory.

Senator White: Judy White, Newfoundland and Labrador, and I would like to extend a special welcome to our New Zealand delegation who wanted to hear and meet our minister. Thank you.

Senator Dhillon: Good evening, folks. Senator Dhillon from British Columbia.

[Translation]

Senator Moreau: Good evening. Pierre Moreau, senator for the Laurentides division in Quebec. I am the government representative in the Senate.

[English]

The Acting Chair: Thank you. Today we will continue our study of Bill S-2, An Act to amend the Indian Act (new registration entitlements).

marraine du projet de loi S-2, s'est récusée de son rôle de présidente pour la durée de cette étude afin d'en préserver l'impartialité.

Je demanderais maintenant aux membres du comité présents de se présenter, en indiquant leur nom et leur province ou territoire.

Le sénateur McNair : Bienvenue. Je m'appelle John McNair et je viens de la province du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Martin : Bonsoir. Yonah Martin, de la Colombie-Britannique.

La sénatrice McCallum : *[Mots prononcés dans une langue autochtone]*. Merci d'être venus nous aider dans notre travail. Je m'appelle Mary Jane McCallum, je suis Crie, du Traité n° 10, de la région du Manitoba.

La sénatrice Clement : Bernadette Clement, sénatrice de l'Ontario, plus précisément de Cornwall, qui se trouve sur le territoire traditionnel des Mohawks.

La sénatrice Pate : Merci et bienvenue. Je suis heureuse et honorée de vivre ici, sur le territoire non cédé, non abandonné et non restitué de la nation algonquine anishinabe.

Le sénateur Tannas : Je m'appelle Scott Tannas, sénateur de l'Alberta.

Le sénateur Francis : Brian Francis, Epekwitk, Île-du-Prince-Édouard.

La sénatrice Sorensen : Karen Sorensen, du parc national de Banff, territoire du Traité n° 7, en Alberta.

La sénatrice White : Judy White, de Terre-Neuve-et-Labrador. Je tiens à souhaiter tout particulièrement la bienvenue à la délégation néo-zélandaise qui souhaitait entendre et rencontrer notre ministre. Merci.

Le sénateur Dhillon : Bonsoir à tous. Je suis le sénateur Dhillon, de la Colombie-Britannique.

[Français]

Le sénateur Moreau : Bonsoir. Pierre Moreau, sénateur de la division des Laurentides, au Québec. Je suis représentant du gouvernement au Sénat.

[Traduction]

Le président suppléant : Merci. Aujourd'hui, nous poursuivrons notre étude du projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (nouveaux droits à l'inscription).

I would now like to introduce our witnesses today. Please welcome back to the table, the Honourable Mandy Gull-Masty, P.C., M.P., Minister of Indigenous Services. Thank you, Minister Gull-Masty, for joining us today.

Accompanying the minister, from Indigenous Services Canada, please also welcome Gina Wilson, Deputy Minister; Catherine Lappe, Assistant Deputy Minister, Services to Individuals Sector; Lori Doran, Director General, Individual Affairs Branch, Services to Individuals Sector; Stuart Hooft, Director, Individual Affairs Branch, Services to Individuals Sector; and Sacha Senecal, Director General and Chief Data Officer. Thank you all for joining us today.

The minister will be invited to provide opening remarks of approximately five minutes, which will be followed by a question-and-answer session with senators. I will now invite Minister Gull-Masty to give her opening remarks.

The Honourable Mandy Gull-Masty, P.C., M.P., Minister of Indigenous Services: *[Indigenous language spoken].*

Hello. Good evening. Thank you for having me once again. I am translating for the translators who do not translate in Cree this evening. It is a pleasure to be here. My name is Mandy Gull-Masty, appointed by Prime Minister Mark Carney to support and work for Indigenous Services Canada. It is a pleasure to be here.

[Translation]

Thank you for having me here once again. I do not believe it is normal procedure to appear before a committee more than once.

[English]

I don't think it is a normal process for a minister to come multiple times to be a witness in a committee. I am not your normal, average minister, I guess I will say, because I am new in the role, an Indigenous person taking on this duty, so thank you for receiving me.

[Translation]

It is a pleasure to be here and to speak with you about Bill S-2. Since my last appearance, I have had the opportunity to speak with many of you. Thank you for these important conversations. This process has helped me greatly.

J'aimerais maintenant présenter nos témoins d'aujourd'hui. Veuillez accueillir à nouveau à la table l'honorable Mandy Gull-Masty, c.p., députée, ministre des Services aux Autochtones. Merci, madame la ministre Gull-Masty, de vous joindre à nous aujourd'hui.

La ministre est accompagnée de fonctionnaires de Services aux Autochtones Canada. Veuillez également accueillir Mme Gina Wilson, sous-ministre; Mme Catherine Lappe, sous-ministre adjointe du Secteur des services aux individus; Mme Lori Doran, directrice générale de la Direction générale des affaires individuelles, Secteur des services aux individus; M. Stuart Hooft, directeur, Direction générale des affaires individuelles, Secteur des services aux individus; M. Sacha Senecal, directeur général et dirigeant principal des données. Merci à tous de votre présence aujourd'hui.

La ministre sera invitée à faire une déclaration préliminaire, puis nous passerons aux séries de questions avec les membres du comité. J'invite maintenant la ministre Gull-Masty à faire sa déclaration préliminaire.

L'honorable Mandy Gull-Masty, c.p., députée, ministre des Services aux Autochtones : *[Mots prononcés dans une langue autochtone].*

Bonsoir. Je vous remercie de m'accueillir à nouveau. Je traduis pour les interprètes, qui n'offrent pas l'interprétation en cri ce soir. Je suis ravie d'être ici. Je m'appelle Mandy Gull-Masty, et j'ai été nommée par le premier ministre Mark Carney pour appuyer Services aux Autochtones Canada et travailler pour le ministère. Je suis ravie d'être ici.

[Français]

Merci de me recevoir encore une fois. Je ne crois pas que ce soit le processus normal que de comparaître plus d'une fois devant un comité.

[Traduction]

Je pense qu'il est inhabituel qu'une ministre comparsisse plusieurs fois à titre de témoin devant un comité. Je ne suis donc pas une ministre ordinaire, pourrais-je dire, car je suis une Autochtone qui assume cette responsabilité et qui est en poste depuis peu. Donc, je vous remercie de me recevoir.

[Français]

C'est un plaisir d'être ici et de parler avec vous au sujet du projet de loi S-2. Depuis ma dernière comparution, j'ai eu la chance d'échanger avec plusieurs d'entre vous. Merci de ces conversations importantes. Ce processus m'a beaucoup aidée.

[English]

Bill S-2 was introduced here as a long overdue response to systemic discrimination against First Nations People that is embedded in the Indian Act. That discrimination has disproportionately harmed First Nations, especially women and their descendants.

[Translation]

Tonight, we must discuss the rapid adoption of Bill S-2.

[English]

We must have this important conversation.

Parliament has a critical deadline of April of next year to enact the changes in the Bill S-2. It is in the *Nicholas* decision that the Supreme Court of British Columbia ruled that parts of the Indian Act, its registration and band membership provisions, violated the Charter's guarantee of equality. Passing Bill S-2 is necessary to uphold those rights and to prevent further harm.

Mr. Chair, you've heard from some witnesses the imperative to avoid delaying making these needed changes in the Indian Act. Their message was clear. I have listened to the testimony. They cannot and will not and should not be denied their rightful entitlement any longer. It was really important for me to come here this evening and share that message.

Bill S-2 would restore entitlement to registration for individuals and their descendants who lost it through enfranchisement, in some cases involuntarily. We also recognize that many of these individuals did not choose enfranchisement. It was not a true choice. Some of them were driven out of desperation, the need to protect their children from being taken to residential schools, and others lost entitlement simply because they pursued professions, such as becoming doctors, lawyers, taking on roles, and that really unjustly and unfairly further included First Nations women, continuing to bear the impacts of discriminatory provisions that we see today.

Until 1985, a woman could lose her entitlement if her father or her husband lost theirs or if she married a non-status partner. She and her descendants were stripped not only of legal recognition but of their identity, their vital connection to community and, most importantly, their rights as Indigenous People. Far too many people continue to feel that today.

Bill S-2 was created to right those wrongs. It looked to restore entitlement to approximately 3,500 First Nation members and the descendants who gave up and lost those rights. These are not just

[Traduction]

Le projet de loi S-2 présenté ici constitue une réponse longtemps attendue à la discrimination systémique à l'égard des Premières Nations qui est inscrite dans la Loi sur les Indiens. Cette discrimination a causé des préjudices disproportionnés aux Premières Nations, en particulier aux femmes et à leurs descendants.

[Français]

Nous devons parler ce soir de l'adoption rapide du projet de loi S-2.

[Traduction]

Nous devons avoir cette importante conversation.

Le Parlement a jusqu'au mois d'avril prochain pour adopter les modifications prévues dans le projet de loi S-2. Dans l'arrêt *Nicholas*, la Cour suprême de la Colombie-Britannique a statué que certaines dispositions de la Loi sur les Indiens, notamment les dispositions relatives à l'inscription et à l'appartenance à une bande, allaient à l'encontre du droit à l'égalité garanti par la Charte. L'adoption du projet de loi S-2 est nécessaire pour faire respecter ces droits et éviter d'autres préjudices.

Monsieur le président, des témoins ont fait valoir l'importance d'éviter de retarder d'apporter les correctifs nécessaires à la Loi sur les Indiens. Leur message était clair. J'ai écouté leurs témoignages. Leurs droits légitimes ne peuvent plus, ne doivent plus et ne devraient plus leur être refusés. Je tenais absolument à venir ici ce soir pour vous transmettre ce message.

Le projet de loi S-2 rétablirait le droit à l'inscription pour les personnes — et leurs descendants — qui ont perdu ce droit par l'émancipation, involontairement, dans certains cas. Nous reconnaissons également que bon nombre de ces personnes n'ont pas choisi l'émancipation. Ce n'était pas un véritable choix. Certaines personnes l'ont fait par désespoir, par la nécessité d'empêcher que leurs enfants soient emmenés aux pensionnats, tandis que d'autres ont perdu leur droit simplement parce qu'elles exerçaient une profession — médecin, avocate, ou autres fonctions —, touchant injustement plus de femmes des Premières Nations, perpétuant ainsi les répercussions des dispositions discriminatoires qui subsistent aujourd'hui.

Jusqu'en 1985, une femme pouvait perdre son droit à l'inscription si son père ou son époux perdaient leur droit ou si elle épousait un homme non inscrit. La femme et ses descendants étaient privés non seulement d'une reconnaissance juridique, mais aussi de leur identité, de leur lien vital avec la communauté et, surtout, de leurs droits en tant qu'Autochtones. Beaucoup trop de gens ont toujours cette impression aujourd'hui.

Le projet de loi S-2 vise à corriger ces injustices. Il vise à rétablir le droit à l'inscription pour quelque 3 500 membres des Premières Nations et leurs descendants qui avaient renoncé à ces

numbers on a page. These are the people from whom you have heard — their mothers, their fathers, their children, their aunties, their uncles, their grandparents. This bill was created to restore identity, dignity and recognition.

You've heard it in their testimony. I want to share a quote:

Bill S-2 will help us restore the right of our Michel people, our support structure, our family and our community to exist once again, and we are relying on this.

The witness went on to say:

We waited long enough and are the largest-impacted group that this bill covers. Any further delays will be a travesty of justice to force these descendants to wait further for Canada to address the issue that has already been in place for decades. I ask you, please, on behalf of the thousands of Michel descendants who have been waiting for decades, please, don't let that happen again.

[Translation]

I have listened to the testimony presented during the study of the bill, and I recognize that it does not correct all the inequalities in the Indian Act.

[English]

I have to acknowledge that.

[Translation]

The bill we have submitted allows us to make progress. It brings about essential changes in collaboration with First Nations.

[English]

I heard, and I agree and I fully support the concerns that were raised in the second-generation cut-off. I want to be very clear. Everyone who came here and spoke to the second-generation cut-off, I fully support and understand their testimony. It was accurate. It was factual. It was a reality. I have to also be clear that it is a critical issue that has to be addressed in the right way.

I want to reiterate to you, today, the question of now and whether or not we will do it. I want to ensure that this conversation includes how we will do it. We need to follow the lead of community. We need to ensure, as we are required, that they determine the path forward, not only to ensure that the

droits ou avaient perdu ces droits. Ce ne sont pas de simples statistiques sur une page. Ce sont des gens que vous avez entendus : mères, pères, enfants, tantes, oncles et grands-parents. Ce projet de loi a été créé pour rétablir leur identité, leur dignité et leur reconnaissance.

Vous l'avez entendu dans les témoignages. Je vais citer le passage suivant :

Le projet de loi S-2 aidera à rétablir le droit à l'existence du peuple de Michel et avec lui, notre structure de soutien, notre famille et notre communauté. Nous comptons là-dessus.

La témoin a ajouté ce qui suit :

Nous avons attendu assez longtemps et nous sommes le groupe le plus touché par ce projet de loi. Tout retard supplémentaire donnerait lieu à une parodie de justice, qui consisterait à obliger ces descendants à attendre encore plus longtemps que le Canada se penche sur une question dont il est saisi depuis des décennies. [...] Je vous demande, au nom des milliers de descendants de Michel qui attendent depuis des décennies, de ne pas laisser cela se reproduire.

[Français]

J'écoute les témoignages présentés pendant l'étude du projet de loi, et je reconnaiss qu'il ne corrige pas toutes les inégalités de la Loi sur les Indiens.

[Traduction]

Je dois le reconnaître.

[Français]

Le projet de loi que nous avons soumis permet de faire des progrès. Il apporte des changements essentiels en collaboration avec les Premières Nations.

[Traduction]

J'ai entendu les préoccupations au sujet de l'exclusion après la deuxième génération. Je suis d'accord et je les appuie pleinement. Je tiens à ce que ce soit très clair : je comprends et j'appuie pleinement les témoignages de toutes les personnes qui sont venues ici pour parler de l'exclusion après la deuxième génération. Ces témoignages étaient exacts et factuels, et ils reflètent la réalité. Je dois aussi préciser qu'il s'agit d'une question cruciale qui doit être réglée de la bonne manière.

Je tiens à réitérer, aujourd'hui, qu'il faut maintenant déterminer si nous le ferons ou non. Je veux m'assurer que cette discussion inclut la façon de le faire. Nous devons nous laisser guider par la communauté. Nous devons veiller, conformément à nos obligations, à ce que la voie à suivre soit décidée par la

solution we bring forward for them is supported by community, but it is in consensus from rights holders.

The second-generation cut-off is not the only remaining barrier. More importantly, under section 10 of the act, many nations still struggle to reclaim control over their membership lists. There are high-voting thresholds, simply too high for them to be able to address it. This is critical. This is part of the solution that I, as a minister, seek to adjust. Just like the changes in the Indian Act and Bill S-2, we are right now presently engaging First Nations holders, organizations, for their input on how to address this issue and to find the path ahead.

The duty to consult is not merely a checkbox. It is something, as minister, that I am required to do, that I will uphold and that I will respect because it is the foundation of a solution for second gen.

Right now, we are awaiting submissions, which will be completed by December, for First Nations organizations and rights holders. Second-generation cut-off is the discussion that they are having in a collaborative approach, an approach that frames the consultation discussion.

It is important that I recommit to this committee that I will come back and provide that information to show you the work we are doing, to showcase the pathway forward.

These engagements form the basis for a direct, in-depth discussion with First Nations on how to address changes in the act. Introducing an amendment to Bill S-2 without meeting our fundamental legal duty to consult would repeat outdated processes that unilaterally impose legislative solutions.

I also have to mention, it jeopardizes the thousands of individuals who have been waiting in limbo for Bill S-2 to pass.

I want to be very clear on this point. Canada must uphold its duty to consult under section 35 of the Constitution Act, 1982. It is the responsibility of the Government of Canada, and it is one that I take very seriously. As a former Grand Chief in my Nation, as a Deputy Chief in my community, it is a position that I reaffirm that we are obliged to ensure that the government respects the duty to consult. That message continues in my role as a minister. It is not one that I will change.

communauté, non seulement pour que la solution proposée ait l'appui de la communauté, mais aussi pour qu'elle fasse consensus parmi les titulaires de droits.

L'exclusion après la deuxième génération n'est pas le seul obstacle qui subsiste. Plus important encore, de nombreuses nations ont toujours de la difficulté à reprendre le contrôle de l'appartenance à leurs effectifs, un pouvoir qui est prévu à l'article 10 de la Loi. Les seuils de votation sont élevés, trop élevés pour que les nations puissent y remédier. C'est absolument essentiel. Cela fait partie de la solution que je cherche à peaufiner, en tant que ministre. Nous menons actuellement des consultations auprès des titulaires de droits et des organismes des Premières Nations pour obtenir leur avis sur l'approche à adopter et la voie à suivre à cet égard, comme nous l'avons fait pour les modifications à la Loi sur les Indiens et au projet de loi S-2.

Le devoir de consulter n'est pas qu'une simple case à cocher. En tant que ministre, cela fait partie de mon rôle et je compte m'en acquitter pleinement, car il s'agit du fondement d'une solution pour la question de l'exclusion après la deuxième génération.

Nous attendons d'ici le mois de décembre les mémoires des organisations des Premières Nations et des titulaires de droits. L'exclusion après la deuxième génération fait l'objet de discussions selon une approche collaborative, une approche qui vise à encadrer la teneur des consultations.

Il est important pour moi de m'engager à nouveau à revenir au comité pour vous présenter ces renseignements pour vous mettre à jour sur le travail accompli et vous présenter la voie à suivre.

Ces engagements sont la fondation d'un dialogue direct et approfondi avec les Premières Nations sur la façon d'aborder les modifications à la Loi. Présenter un amendement au projet de loi S-2 sans respecter notre obligation juridique fondamentale de consulter ne ferait que répéter des méthodes dépassées, à savoir l'imposition unilatérale de solutions législatives.

Je dois également mentionner que cela mettrait en péril les milliers de personnes qui attendent, dans l'incertitude, l'adoption du projet de loi S-2.

Je tiens à être très claire à ce sujet : le Canada doit respecter son obligation de consultation prévue à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. C'est la responsabilité du gouvernement du Canada, et je prends cela très au sérieux. En tant qu'ancienne grande cheffe de ma nation, en tant que cheffe adjointe de ma communauté, je réaffirme que nous avons l'obligation de veiller à ce que le gouvernement respecte son obligation de consultation, et je continuerai de faire valoir ce message dans mon rôle de ministre. Le message restera le même.

[Translation]

Changes need to be made that affect Indigenous peoples and their rights, but we must realize that we have to work together. I am determined to resolve the issue of exclusion after the second generation, but we must respect the fact that this fundamental principle is based on a solution that must come from them.

[English]

I want you to hear me say, when I cannot support an amendment on the second-generation cut-off at this time, it is because I am fulfilling my constitutional and legal duty to consult First Nations. If we were to move ahead with that process before we hear from community, we are risking unintended consequences to those whom we are trying to help. It is not an acceptable outcome for me as a minister.

[Translation]

The bill is an important step towards ending colonial discrimination, but personally, I want to work collaboratively with the nations. The solution must come from them, and it is my responsibility to represent them and engage them in a consultation-based process. Thank you. *Meegwetch.*

[English]

The Acting Chair: Thank you, Minister Gull-Masty. We will now proceed with questions from senators. Honourable colleagues, you will each have a three-minute intervention, including a question and answer, with a 30-second heads up to ensure that everyone gets a chance to ask at least one question.

Senator Francis: Good evening, minister. Thank you for taking the time again to come again to our committee. It has been implied that this committee and by extension, the Senate, should forego amending and improving Bill S-2 to address the second-generation cut-off and other inequities; yet that would mean discarding our constitutional duty to provide sober second thought and protect the rights of underrepresented groups. Most witnesses who have appeared at our committee — and I would say it is about 90% or more — have urged us to use this opportunity to finally address the second-generation cut-off and other inequities because they and their children, families and communities cannot afford to wait any longer and this severe and irrevocable harm inflicted by Canada needs to end. The risk, minister, is that while we know that your intentions are good, history shows us that the Government of Canada uses consultation to perpetuate discrimination and only makes small, narrow fixes when compelled by the courts. I know that for a fact being a former chief.

[Français]

Il faut faire des changements qui affectent les peuples autochtones et leurs droits, mais il faut réaliser qu'on doit travailler ensemble. Je suis déterminée à régler la question de l'exclusion après la deuxième génération, mais on doit respecter le fait que ce principe fondamental est basé dans une solution qui doit venir d'eux.

[Traduction]

Je tiens à ce que vous m'entendiez le dire : s'il ne m'est pas possible d'appuyer un amendement sur l'exclusion après la deuxième génération à ce moment-ci, c'est parce que je m'acquitte de mon obligation constitutionnelle et légale de consulter les Premières Nations. Si nous allions de l'avant dans cette voie avant d'avoir entendu la communauté, nous risquerions des conséquences imprévues pour les personnes que nous essayons d'aider. En tant que ministre, ce n'est pas un dénouement acceptable.

[Français]

Le projet de loi est une étape importante pour mettre fin à une discrimination coloniale, mais personnellement, je veux travailler en collaboration avec les nations. La solution doit venir d'elles, et c'est ma responsabilité de les représenter et de les engager dans un processus basé sur les consultations. Merci. *Meegwetch.*

[Traduction]

Le président suppléant : Merci, madame la ministre. Nous passons maintenant aux questions des sénateurs. Chers collègues, vous aurez chacun droit à une intervention de trois minutes, ce qui comprend la question et la réponse. Je vous avisera 30 secondes avant la fin pour que tous aient la possibilité de poser au moins une question.

Le sénateur Francis : Bonsoir, madame la ministre. Merci d'avoir pris le temps, encore une fois, de revenir devant notre comité. On a laissé entendre que ce comité — et par extension le Sénat — devrait renoncer à modifier et à améliorer le projet de loi S-2 afin de régler le problème de l'exclusion après la deuxième génération et d'autres iniquités. Toutefois, cela reviendrait à faire fi de notre devoir constitutionnel d'effectuer un second examen objectif et de protéger les droits des groupes sous-représentés. La plupart des témoins qui ont comparu devant notre comité — dans une proportion de 90 %, je dirais, voire plus — nous ont exhortés à saisir cette occasion pour enfin corriger l'exclusion après la deuxième génération et d'autres iniquités, car ces témoins eux-mêmes, leurs enfants, leur famille et leur communauté ne peuvent plus se permettre d'attendre plus longtemps, et ce préjudice grave et irréversible infligé par le Canada doit prendre fin. Le risque, madame la ministre, c'est que bien que nous sachions que vos intentions sont bonnes, l'histoire nous enseigne que le gouvernement du Canada se sert des

So if senators choose to act now to not only protect the rights of individuals affected by enfranchisement, but also all those harmed by second-generation cut-off and other inequities, is the federal government ready to prioritize the passage of an amended Bill S-2 through the House of Commons? That did not happen with Bill C-38, which our government did not prioritize, but we are seeing it right now with Bill C-3 that you can if you want to do it. Would Prime Minister Carney and the rest of the cabinet then be ready to work with us now to end a long-standing pattern of delay instead of continuing to allow for discrimination to persist?

Ms. Gull-Masty: Thank you, senator. I want to actually address your question with a question. You and I were both former leaders. You and I both served our people. You and I probably both asked this government to respect the rights of consultation. You and I both probably fought to ensure that that process would be in place, respected and that the solutions that we had to bring our members came from them. I share that space with you.

The creation of legislation does require that second sober thought. That second sober thought should be based on a bill that comes from information that is derived from a consultation process that is driven at the community level. I am not, and will not, bypass the duty to consult Indigenous rights holders. They are the ones that will form the basis of their solution, and I truly understand and respect that the Senate is trying to address something in this time. I know that, I can acknowledge that. But the solutions that we try to determine here and place on community do not reflect the duty to consult. What is required of us to respect FPIC and UNDRIP? Those are the values that I had as a leader. That I continue to carry as a minister because I know that if we want success for solutions we are trying to apply, it has to be driven from the community. Once again, I want to be clear. I acknowledge that the Senate is trying to bring forward a solution. What I have to be clearer on is that community needs to define that solution for themselves. That's through a consultation process. This is where we will truly work with, on the government side, through all leaders around the table, bringing something forward that reflects the reality of what nations want their solution to be for themselves, by themselves.

Senator Francis: If I can respond to that, as a former chief, I would say we've been consulted since 1985. Consultation has been going over years and years and years and we have court

consultations pour perpétuer la discrimination et apporte des modifications mineures et limitées seulement lorsque les tribunaux l'y obligent. J'en ai la certitude, puisque j'ai été chef.

Donc, si les sénateurs décidaient d'agir maintenant non seulement pour protéger les droits des personnes touchées par l'émancipation, mais aussi les droits de toutes les personnes lésées par l'exclusion après la deuxième génération et d'autres iniquités, le gouvernement fédéral serait-il prêt à donner la priorité à l'adoption d'un projet de loi S-2 modifié à la Chambre des communes? Cela n'a pas été le cas avec le projet de loi C-38, auquel notre gouvernement n'a pas accordé la priorité, mais c'est ce qui se produit actuellement avec le projet de loi C-3, ce qui prouve que c'est possible, si la volonté est là. Le premier ministre Carney et le reste du cabinet seraient-ils alors prêts à travailler avec nous maintenant pour mettre fin à cette propension à multiplier les retards, au lieu de laisser perdurer la discrimination?

Mme Gull-Masty : Merci, sénateur. Je vais répondre à votre question par une autre question. Nous avons tous deux été chefs. Nous avons tous deux servi notre peuple. Nous avons probablement tous les deux demandé au gouvernement de respecter les droits des Autochtones à être consultés. Nous avons probablement tous les deux lutté pour que ce processus soit mis en place afin que les solutions proposées émanent de nos membres. Je partage cette expérience avec vous.

La création d'une loi requiert effectivement un second examen objectif, et ce second examen devrait s'appuyer sur un projet de loi fondé sur des renseignements découlant de consultations communautaires. Je ne contourne pas — et je ne contournerai pas — l'obligation de consulter les titulaires de droits autochtones. Ce sont eux qui sont à la base des solutions qui les concernent, et je comprends et respecte sincèrement que le Sénat tente de régler quelque chose à ce moment-ci. Je le sais, et je peux le reconnaître. Toutefois, les solutions que l'on examine et qui seraient imposées à la communauté ne respectent pas l'obligation de consulter. Que faut-il faire pour respecter le principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause et la DNUDPA? Ce sont les valeurs que j'avais en tant que chef et que je conserve en tant que ministre, car je sais que si nous voulons que les solutions que nous essayons de mettre en œuvre réussissent, elles doivent venir de la communauté. Encore une fois, je tiens à être claire : je reconnaissais que le Sénat tente de proposer une solution. Ce que je dois faire valoir encore plus clairement, c'est que la communauté doit définir cette solution pour elle-même. Cela passe par un processus de consultation. C'est là que nous travaillerons véritablement, du côté du gouvernement, avec l'ensemble des dirigeants à la table, pour proposer une solution qui correspond à ce que les nations souhaitent pour elles-mêmes, par elles-mêmes.

Le sénateur Francis : J'aimerais dire quelques mots à ce sujet. En ma qualité d'ancien chef d'une Première Nation, je vous dirais que les consultations durent depuis 1985. Ces

decisions and court challenges. If you look at Bill C-5, I don't see any form of reasonable consultation that happened with that. Going back to being a former chief and what my people have gone through with the second-generation cut-off and all the intergenerational trauma that existed from that, let's get this right and let's do it now.

The Acting Chair: We are going to move on.

[Translation]

Senator Moreau: Minister, thank you for being here today, and thank you also to the people accompanying you.

You have described yourself as an “unusual minister”; I would say that you are a persistent minister, on the one hand, and one who is very available for the work of the Senate. I thank you for that.

My understanding of Bill S-2 as proposed — I have reviewed the testimony heard and the positions taken by members of the community — is that it creates, in my opinion, a consensus within the group. Senators are ready to move forward and recognize that this bill is justified, with the caveat that it does not go far enough. This is the purpose of the proposed amendments, namely to go further and address the issue of inadmissibility after the second generation.

In your introductory remarks, you described very well the importance of consultation. My question concerns two aspects. First, can you confirm to the committee that there is currently a consultation process under way on issues related to exclusion after the second generation?

Secondly, I would like you or your advisers to answer the following question: What would the impact be if we were to proceed with amendments that have not been subject to the consultation process? We know that consultation is a constitutional obligation under section 35, as you yourself pointed out.

Ms. Gull-Masty: Thank you, senator.

First, I want to be very clear in my response: I am here to talk about Bill S-2. I sense that there is consensus among the members of the Senate to move it forward. However, I am also here to deliver a message: For me, as minister, it is essential that I follow the consultation process. One of the messages I have heard is: “We will have to do this properly.” The collaborative process that defines the consultation method and involves several groups is already under way. It is a process that has already begun and reflects the reality of the moment we are in.

consultations durent depuis des années et des années. Les tribunaux ont été saisis, et des jugements ont été rendus. Je ne me souviens pas qu'il y ait eu de véritables consultations quand le gouvernement a déposé le projet de loi C-5. Je sais ce que mon peuple a subi à cause de l'exclusion après la deuxième génération et des traumatismes intergénérationnels qui en ont découlé. Faisons ce qui est juste et faisons-le maintenant.

Le président suppléant : Nous allons passer au sénateur Tannas.

[Français]

Le sénateur Moreau : Madame la ministre, merci d'être présente et merci aussi aux gens qui vous accompagnent.

Vous vous êtes décrite comme « une ministre inhabituelle »; je vous dirais que vous êtes une ministre persévérente, d'une part, et qui est très disponible pour les travaux du Sénat. Je vous en remercie.

Ma compréhension du projet de loi S-2 tel qu'il est proposé — j'ai pu prendre connaissance des témoignages entendus et des positions prises par les membres de la communauté — est qu'il crée, à mon avis, un consensus au sein du groupe. Les sénateurs sont prêts à aller de l'avant et reconnaissent que ce projet de loi est justifié, avec l'avertissement selon lequel il ne va pas assez loin. C'est d'ailleurs l'objet des amendements proposés, c'est-à-dire que l'on souhaite aller plus loin et régler la question de l'inadmissibilité après la deuxième génération.

Dans vos remarques d'introduction, vous avez très bien décrit l'importance de la consultation. Ma question porte sur deux aspects. Premièrement, confirmez-vous au comité qu'il y a actuellement un processus de consultation sur les éléments liés à l'exclusion après la deuxième génération?

Deuxièmement, j'aimerais que vous ou vos conseillers puissiez répondre à la question suivante : quel serait l'impact si nous allions de l'avant avec des amendements qui n'ont pas été soumis au processus de consultation? On sait que la consultation représente une obligation constitutionnelle en vertu de l'article 35, comme vous l'avez vous-même soulevé.

Mme Gull-Masty : Merci, monsieur le sénateur.

Premièrement, je veux être très claire dans ma réponse : je suis ici pour parler du projet de loi S-2. Je sens qu'il y a un consensus auprès des membres du Sénat pour le faire avancer. Cependant, je suis aussi ici pour livrer un message : pour moi, comme ministre, il est essentiel que je suive le processus de consultation. Un des messages que j'ai entendus, c'est : « Nous devrons faire cela proprement. » Il est déjà lancé, le processus collaboratif qui définit la méthode de consultation et qui engage plusieurs groupes. C'est un processus qui est déjà commencé et qui reflète la réalité du moment dans lequel nous sommes.

In my opinion, it is also a process that will ensure the community's inclusion in terms of how they will receive their members, and that is important. Everyone around the table needs to understand that it's not just a matter of "removing" exclusion after the second generation. We also need to create a way to prepare the community to welcome its members, a way to engage new members and determine how we can help them welcome them into the communities.

I have heard of several cases of people who suddenly received a new status or learned about their Indigenous identity, tried to return to their community, and sometimes had a wonderful experience, but sometimes a very difficult one. We cannot have a process that does not create the possibility of welcoming people properly. Otherwise, we will do more harm with the solutions we are trying to create.

Also, I want the members around the table to understand. Removing exclusion after the second generation does not just mean creating a process, but respecting all nations, all communities, to create the way they want to define the process. It's not just one solution for everyone.

If we want to do a good job, if we want to do things properly, we really need to give space to the people who lead their nations and communities, the elected officials, the rights holders, to ensure that they are the ones who define the future of their nations. It is not up to us to find a solution for them and consult them on that solution. I refuse to do that. As a former Grand Chief, I will respect communities, their rights and their responsibility to determine the future of their nation.

[English]

Senator Tannas: Thank you, minister, for coming back. Much appreciated. We heard testimony on growing numbers of children that are now the third generation, so they have been cut off either in communities and the communities are trying to carry the load for funding with respect to education, medical, et cetera. We now know that the oldest 6(2) has had their fortieth birthday so there is now potentially a fourth generation that is starting to grow as well.

As you go through the consultation process and trying to craft the idea of what you are going to do about something that was put on by a government in 1985 without consultation and you are going to ask the communities what they ought to do and it might be something different, although I doubt it. If that is going to take a period of time, is there an interim step where you would have the power to provide funding to communities that are struggling with this issue? Some have the ability through, as you know, own-sourced revenue to carry the load; others don't. Is there some mechanism by which for a temporary period of time,

Selon moi, c'est aussi un processus qui permettra d'assurer l'inclusion de la communauté en ce qui a trait à la manière dont elles vont recevoir leurs membres, et c'est important. Il faut que tout le monde autour de la table comprenne que ce n'est pas juste le fait d'« enlever » l'exclusion après la deuxième génération. Il faut aussi créer une manière de préparer la communauté à recevoir ses membres, une manière de susciter l'engagement chez les nouveaux membres et de déterminer comment on peut les aider à les recevoir dans les communautés.

J'ai entendu parler de plusieurs cas de personnes qui ont tout d'un coup reçu un nouveau statut ou qui ont appris leur identité autochtone, qui ont essayé de retourner dans leur communauté et qui, parfois, ont eu une belle expérience, mais parfois une expérience très difficile. On ne peut pas avoir un processus qui ne crée pas cette possibilité de recevoir le monde proprement. Sinon, on va faire plus de mal avec les solutions que l'on tente de créer.

Aussi, je veux que les membres autour de la table comprennent. Enlever l'exclusion après la deuxième génération, cela ne signifie pas seulement de créer un processus, mais de respecter toutes les nations, toutes les communautés pour créer la manière dont elles veulent définir le processus. Ce n'est pas juste une solution pour tout le monde.

Si on veut faire du bon travail, si on veut faire les choses proprement, il faut vraiment donner de l'espace aux personnes qui dirigent leur nation et leur communauté, les personnes élues, les détenteurs de droits, pour faire en sorte que ce sont eux qui définissent l'avenir de leur nation. Ce n'est pas à nous de trouver une solution pour eux et de les consulter sur cette solution. Je n'accepte pas de faire ce travail. Moi, comme ancienne Grande Cheffe, je vais respecter les communautés, leurs droits et leur responsabilité de déterminer l'avenir de leur nation.

[Traduction]

Le sénateur Tannas : Je vous remercie d'être revenue nous parler, madame la ministre. Des témoins nous ont expliqué que de plus en plus d'enfants font partie de la troisième génération. Ces enfants ne sont donc pas inscrits au Registre des indiens. Ils vivent dans leur communauté, qui essaie d'assumer les coûts de leur scolarité, de leurs services de santé, etc. Nous savons que le statué 6(2) le plus âgé a quarante ans, et que nous assistons peut-être à l'arrivée d'une quatrième génération.

Vous allez réfléchir à ce que vous allez faire par rapport aux mesures prises, sans consultation, par le gouvernement en 1985, et vous allez demander aux communautés ce qu'elles devraient faire. Il se peut qu'elles vous disent de ne pas éliminer l'exclusion après la deuxième génération, mais cela me surprendrait. Quoi qu'il en soit, cette réflexion et ces consultations vont prendre un certain temps. Auriez-vous le pouvoir, entretemps, d'accorder des fonds aux communautés qui ont de la difficulté à assumer les coûts des enfants sans statut? Comme vous le savez, ce ne sont pas toutes les communautés qui

for however long it takes, to get this issue resolved one way or another to provide funding for those communities and specifically those children, young adults and fourth generation?

Ms. Gull-Masty: Thank you. I want to reiterate once again the purpose of my presence here which is really to speak to Bill S-2. This is what I submitted to the House. I'm receiving questions on second-generation cut-off. I'm here to also answer those because I want to be clear about that next step, but I want to reaffirm the purpose of Bill S-2 and the natal bans and the enfranchisement is the frame of Bill S-2. I know there are questions on second gen.

You speak to what I am going to do with crafting an outcome. That is really not what consultation means. Consultation means that we are creating a space, a collaborative space, where we are working with community to define what they want consultation to look like. They are going to define the timeline, the path, what their expectations are, how we will collaborate together. It is really a complementary process to ensuring that we understand the outcome that we're looking for. I will not supersede what community is asking me to do because it is a legal, constitutional obligation for me to ensure that I respect them in the consultation process. I want to reaffirm that again.

In terms of what a solution could be, if community comes to me with a solution, this is where I will take direction. I know and I understand that Senate is maybe looking to frame some of that opportunity, but once again I have been very clear. As a minister, I will go to rights holders, I will consult them and I will let solution come from them. I know that many of you were appointed here. Many of you are representing the secondary sober thought that is required when passing legislation, but as a minister, I am in a space where I must respect — I am obliged to — and I will uphold the consultation process. Any solution on second gen or Bill S-2 will be driven by them and from them.

Senator Tannas: I appreciate that. You're here for a second time specifically to invite us not to amend this bill. Let's be clear.

We have heard all the testimony. We understand Bill S-2 and what it provides. I'm looking to see if there is a response to a specific issue that has been pointed out that is here today and a growing issue. I asked you a funding question and maybe what you answered was the communities need to ask you for funding and that you would find a way to respond. And if they asked you, that's different than me asking you. I see. Okay. Thank you.

peuvent générer leurs propres revenus. En attendant que cette question soit résolue, que cela se résolve rapidement ou non, je me demandais s'il serait possible d'accorder un soutien financier temporaire aux communautés qui ne sont pas financièrement autonomes, notamment pour ces enfants de la troisième et quatrième génération et pour ces jeunes adultes?

Mme Gull-Masty : Merci. Je souhaite rappeler, encore une fois, que je suis là pour parler du projet de loi S-2. C'est le projet de loi que j'ai présenté à la Chambre des communes. On me pose des questions sur l'exclusion après la deuxième génération. Je vais également répondre à ces questions-là, car je veux m'exprimer clairement sur les prochaines étapes, mais je tiens à réaffirmer les principaux changements que propose le projet de loi S-2, y compris sur l'émancipation et la réaffiliation à sa bande natale. Je comprends qu'on ait des questions sur la deuxième génération.

Vous dites que je vais réfléchir à ce que je vais faire. Ce n'est pas du tout ce qu'est une consultation. Consulter, c'est créer un espace où le gouvernement peut collaborer avec les communautés. Ce sont elles qui vont concevoir ces consultations, y compris le calendrier, la méthode de travail, les attentes des communautés et la façon de collaborer. Nous souhaitons, par ces travaux préliminaires, que tous comprennent le résultat escompté. Je ne vais pas imposer ma volonté aux communautés, parce que j'ai l'obligation légale et constitutionnelle de respecter le processus de consultation. Je tiens à le réaffirmer.

Au sujet d'une solution éventuelle au problème que vous avez évoqué, je vais être à l'écoute des communautés. Je comprends que le Sénat soulève la question, mais, en ma qualité de ministre, je vais consulter les titulaires de droits et les laisser me proposer des solutions. Je sais que nombre d'entre vous ont été nommés au Sénat et que vous faites un second examen objectif des projets de loi, mais, à titre de ministre, j'ai l'obligation de respecter le processus de consultation. Ce sont aux titulaires de droits de poser des solutions au projet de loi S-2 ou à l'exclusion de deuxième génération.

Le sénateur Tannas : Je comprends ce que vous avancez, mais soyons francs. Vous êtes là pour une deuxième fois pour nous inviter à ne pas amender ce projet de loi.

Nous avons entendu tous les témoignages. Nous comprenons le projet de loi S-2 et les changements qu'il propose. J'aimerais toutefois savoir si vous auriez une réponse à un problème bien précis, qui s'observe actuellement et qui va croissant. Je vous ai posé une question sur le financement des communautés. Peut-être m'avez-vous répondu que c'est aux communautés d'en faire la demande elles-mêmes et que vous l'examineriez par la suite. Il y aurait une différence entre une demande faite par les communautés et une demande présentée par un sénateur. D'accord, je comprends. Merci.

Senator Clement: Hello, minister.

[*Translation*]

Thank you for coming back to see us a second time and doing things differently.

[*English*]

I'm going to ask you two questions, and then I will get out of the way and let you answer. The first question is going to be on consultation, and the second question will be on timelines.

I am referring to your brief now. Your brief references a co-developed consultation process launched in November of 2023. It includes a list of partners for solution development. I appreciate the importance of consultation and, indeed, the government's and your responsibility to do so. But in looking at the list of partners that you have provided, it appears that many of them, as Senator Francis indicated, have already gone on the record to call for the end of the second-generation cut-off. They have already gotten on the record.

I can't help but compare this to Bill C-5 and how consultation did not happen until after. I'm trying to understand the difference with this. I can't help but worry about consultation of rights holders and women being excluded from that definition of rights holders by the very legislation that we are attempting to remedy. Those are my concerns. So the question is what is the role, really, of further consultation here?

Number two, timelines. So when you appeared in the Senate last month, our colleague Senator White asked you about timelines, and you said that you would not rush communities. However, communities themselves are looking for reassurance that these problems are going to be addressed quickly. How long will this remain a priority? How challenging will the solutions be to find? Do you see this government amending the Indian Act to address the second-generation cut-off next year, the year after? Do you feel that these delays are legitimate especially when we have heard testimony from family members saying that it is urgent and that they feel divided from their own families?

So the question there is: What are your timelines for that next piece? I understand you are here to speak to Bill S-2, but those are my questions on the record. Thank you.

Ms. Gull-Masty: Thank you. I appreciate that. I am very appreciative that this conversation continues to be an engagement for dialogue. Your question speaks to the importance of consultation. I want to be very clear. It is the

La sénatrice Clement : Bonjour, madame la ministre.

[*Français*]

Merci de revenir nous voir une deuxième fois et de faire les choses différemment.

[*Traduction*]

Je vais vous poser deux questions, puis je vous cède la parole. Une première question sur les consultations, et une seconde sur le calendrier.

J'ai sous les yeux le mémoire que vous avez fourni au comité. Vous y mentionnez des consultations en plusieurs étapes, lancées en novembre 2023 et dont la forme a été établie en collaboration avec les parties concernées. On y voit une liste de partenaires à qui vous faites appel pour trouver des solutions. Je comprends l'importance des consultations et la responsabilité qui est la vôtre et celle du gouvernement. Il semble toutefois, comme le sénateur Francis l'a indiqué, qu'un grand nombre de ces partenaires ont déjà demandé publiquement qu'on mette fin à l'exclusion de deuxième génération. Ils se sont déjà exprimés sur cette question dans un forum public.

Je ne peux m'empêcher de penser au projet de loi C-5. Les consultations n'ont eu lieu qu'après l'adoption de cette proposition de loi, et je ne comprends pas pourquoi ce serait différent pour ce projet de loi ci. Je m'inquiète également pour la consultation des titulaires de droits. Les femmes sont exclues de la définition des titulaires de droits dans la loi même que nous essayons de corriger. Voilà ce qui me préoccupe, et voici donc ma question : à quoi cela servirait-il de mener d'autres consultations?

Ma seconde question porte sur le calendrier à venir. Lors de votre première audition le mois dernier, en réponse à notre collègue, la sénatrice White, vous avez dit ne pas vouloir presser les communautés. Or, les communautés elles-mêmes veulent savoir que ces problèmes seront résolus rapidement. Pour combien de temps ces problèmes resteront-ils une priorité? Sera-t-il difficile de trouver des solutions? Le gouvernement va-t-il corriger l'exclusion de deuxième génération l'année prochaine, l'année suivante? Croyez-vous que ces délais sont légitimes, sachant que des personnes non inscrites ont déjà exprimé l'urgence d'agir et qu'elles se sentent exclues de leur propre famille?

J'aimerais savoir quand est-ce que le gouvernement va corriger l'exclusion de deuxième génération. Je comprends que vous êtes là pour parler du projet de loi S-2, mais je souhaitais vous poser ces questions publiquement. Merci.

Mme Gull-Masty : Je vous remercie de me poser cette question et pour la conversation que nous avons aujourd'hui. Vous avez parlé de l'importance des consultations. Je souhaite toutefois rappeler que les consultations sont obligatoires. Le

requirement of consultation, the legal and constitutional obligation that this government has to ensure that we go to community and ask them to define what the solution is. It is not just important; it is required.

In addition, I have also observed the witnesses' testimony. They have reaffirmed in their comments a positive response to what you have proposed as the Senate in your amendment. What they have not responded to is what I have proposed, which is furthering the solution that the amendment speaks to, ensuring that communities can have control over their membership lists, that I can help them build capacity to receive these new members, that they can have a strategy to integrate their membership, that they can truly define for themselves what they are going to do in the absence of second gen. And I'm sorry. I don't mean to be disrespectful. That question was not asked of them.

The individuals that I heard come to this table and speak were passionate and moving. I myself had tears in what I heard. I understand the unfairness of second generation. In my own family, I have members who face this. I want you to know that this is very personal to me. This is something very important to me. This is something that I push within government, to ensure that my colleagues — the ministers who work with me and the Prime Minister — understand the importance of removing the racist, systemic, unfair and unequal treatment of First Nations in this country. The fact that the Prime Minister has chosen me to do this work is a testament to the direction that he wants to see the change for Indigenous People in this country.

I also want to be very clear on timelines. The duty to consult is co-developed with First Nations communities; they determine their timelines. We will respond and work with them in the place that they are, if they are prepared to onboard people quickly, we will support them in that place. If they need to build capacity, if they need tools, we will meet them in that place. We will meet them at where they are. I understand the urgency of this, but I want to reassure that when they find the solution for their members, they are able to do it in their space, that we are not rushing to create a solution that we all want at this table, but they are defining the proper solution for their nation and their members.

Senator Clement: Thank you.

Senator Pate: Thank you again, minister, and thank you to all your officials for being here. I want to pick up where Senator Clement left off, because I said it to you the first time you came and have certainly said it to many other witnesses since then, that

gouvernement a en effet l'obligation légale et constitutionnelle de demander aux communautés de déterminer elles-mêmes quelle sera la solution. Ces consultations ne sont pas seulement importantes, elles sont obligatoires.

J'ai écouté moi aussi le témoignage de vos invités. Ils ont réagi positivement à l'amendement présenté par le Sénat. Ils n'ont toutefois pas réagi à ma proposition, qui contribue pourtant à la solution. Je propose que les communautés puissent décider elles-mêmes qui en sont membres, que je les aide à accueillir de nouveaux membres, qu'elles aient un plan pour les intégrer et qu'elles puissent décider elles-mêmes comment procéder en l'absence de l'exclusion de deuxième génération. Je suis désolé. Loin de moi de vous manquer de respect, mais cette question ne leur a pas été posée.

Les personnes que j'ai entendues lors de cette discussion se sont montrées passionnées et émouvantes. J'ai moi-même versé quelques larmes en les écoutant. Je comprends l'injustice dont souffre la deuxième génération. Certains membres de ma propre famille font face à cette situation. Je tiens à ce que vous sachiez que cet enjeu me touche personnellement et qu'il me tient à cœur. C'est un enjeu dont je parle beaucoup au sein du gouvernement, afin de m'assurer que mes collègues — les ministres qui travaillent avec moi, ainsi que le premier ministre — comprennent l'importance d'éliminer le traitement raciste, systémique, injuste et inégalitaire des Premières Nations dans notre pays. Le fait que le premier ministre m'ait choisie pour accomplir cette tâche témoigne de l'orientation qu'il souhaite donner aux changements visant les peuples autochtones dans notre pays.

Je tiens également à m'exprimer très clairement au sujet du calendrier. L'obligation de consulter est élaborée conjointement avec les communautés des Premières Nations, et ce sont elles qui déterminent le calendrier. Nous nous adapterons et nous travaillerons avec ces communautés si elles sont prêtes à accueillir des personnes à courte échéance, et nous les soutiendrons dans cette démarche. Si elles ont besoin de renforcer leurs capacités ou si elles ont besoin d'outils, nous les aiderons à cet égard. Nous nous adapterons à leurs besoins. Je comprends l'urgence de la situation, mais je tiens à m'assurer que lorsqu'elles trouveront une solution appropriée pour leurs membres, elles pourront agir de leur propre chef, et que nous ne nous précipiterons pas pour créer une solution que tout le monde ici souhaite trouver, mais que nous les laisserons plutôt trouver la solution appropriée pour leur nation et leurs membres.

La sénatrice Clement : Je vous remercie.

La sénatrice Pate : Je vous remercie encore une fois, madame la ministre, et je remercie vos représentants d'être ici aujourd'hui. J'aimerais reprendre là où la sénatrice Clément s'est arrêtée, car je vous l'ai dit la première fois que vous êtes venue

I have no doubt about your sincerity, none. But I have been in this place now for a few years, and I have seen that sincerity in other ministers. I have heard the same commitments. I have heard the same promises, and then I have seen people shuffled out of the position.

I also saw what happened with Bill C-5, and today I'm seeing the response of Indigenous leaders to the budget. I know that when you have competing Charter interests and obligations, you need to weigh those, and you have competing ones. You have talked about the duty to consult, and I agree. You also have a duty to end the discrimination, particularly both the racial and the gender discrimination. That's a legislative duty you have, as well, as a minister on behalf of the Crown. You have a fiduciary obligation to those rights holders.

I am a bit confused. Maybe it was referring to different things, but in your letter that we received today, you say that, to date, the government has not formally launched the consultation events for First Nations on this issue and that they will take place in early 2026, but in your testimony on September 24, you said these consultations have been under way for a long time. Can you help clarify that?

Also, how do you see dealing with your obligation to protect the rights of Indigenous women and their descendants?

Ms. Gull-Masty: Thank you, senator.

I will speak to the consultation process first. For consultation to begin, there needs to be a framework that's established. That means that the responsibility to define what that looks like, what dialogue looks like and what a timeline looks like are driven by a community. I will always protect the integrity of rights holders being able to determine what their solution is and what their path is.

The next part of that is to engage in the formal consultation. Whatever solutions we hear being given by a community, we go back and validate them. We ensure that it is a conversation, because consultation is not based upon "We have determined what the solution is for you, and then we're going to come and tell you that this works for you." That is not consultation. I will always adhere to and uphold the duty to consult, because that's what I expected when I had the role of Grand Chief. I took government to task for it. I will not change my position on that. In the events that have occurred in community, I've had leadership call me from the very list that we submitted. They informed me that they would engage in litigation if the duty to consult was not respected.

et je l'ai certainement dit à de nombreux autres témoins depuis ce temps-là, mais je tiens à répéter que je ne doute aucunement de votre sincérité. Toutefois, je suis ici depuis quelques années, et j'ai vu la même sincérité chez d'autres ministres. J'ai entendu les mêmes engagements et les mêmes promesses, puis j'ai vu des gens être écartés de ce poste.

J'ai également vu ce qui s'est passé avec le projet de loi C-5 et, aujourd'hui, je vois la réaction des dirigeants autochtones au budget. Je sais que lorsque vous avez des intérêts et des obligations concurrents en vertu de la Charte, vous devez trouver un équilibre, et c'est le cas aujourd'hui. Vous avez parlé de l'obligation de consulter, et je suis d'accord avec vous. Vous avez également l'obligation de mettre fin à la discrimination, en particulier la discrimination raciale et la discrimination fondée sur le sexe. C'est une obligation législative qui vous incombe, à titre de ministre représentant la Couronne. Vous avez une obligation fiduciaire envers ces titulaires de droits.

Je suis donc un peu perplexe. Peut-être faisiez-vous référence à autre chose, mais dans votre lettre, que nous avons reçue aujourd'hui, vous dites qu'à ce jour, le gouvernement n'a pas officiellement lancé les consultations avec les Premières Nations sur cette question et qu'elles auront lieu au début de 2026. Cependant, dans votre témoignage du 24 septembre, vous avez dit que ces consultations étaient en cours depuis longtemps. Pouvez-vous apporter des éclaircissements à cet égard?

De plus, comment envisagez-vous de remplir votre obligation de protéger les droits des femmes autochtones et de leurs descendants?

Mme Gull-Masty : Je vous remercie, sénatrice.

J'aborderai d'abord la question du processus de consultation. Pour que la consultation puisse commencer, il faut qu'un cadre soit établi. Cela signifie que c'est à la communauté qu'il incombe de définir les modalités de ce cadre, la forme que prendra le dialogue et le calendrier. Je défendrai toujours le principe selon lequel les titulaires de droits peuvent concevoir leurs propres solutions et choisir la façon de les mettre en œuvre.

La prochaine étape consiste à lancer des consultations officielles. Chaque fois qu'une communauté propose une solution, nous l'écoutes et nous en discutons avec ses membres. Nous veillons à ce qu'il s'agisse bel et bien d'un dialogue, car une consultation ne repose pas sur le principe selon lequel nous mettons au point une solution que nous leur imposons comme étant la bonne solution. Cela ne serait pas une consultation. Je respecterai et honorerai toujours l'obligation de consulter, car je m'attendais à ce qu'on fasse la même chose lorsque j'occupais le poste de grande cheffe. J'ai déjà demandé des comptes au gouvernement à ce sujet. Je ne changerai pas ma position à cet égard. Dans le cadre des événements qui se sont produits dans la communauté, des dirigeants m'ont appelée au sujet de la liste

I know there is a strong desire to have a solution, but I will, first and foremost, uphold my responsibility as a minister and address the duty to consult. Unfortunately, I may not be kind in my remarks, but trying to predetermine a solution for somebody or a group, if you do not live with their reality of that issue, is racism itself. I will not uphold that as a minister.

Senator Pate: I have the greatest respect for what you are saying. You are essentially saying that you have a duty to consult about whether you will end the discrimination. That's what the consultation will be about if you don't address this. What am I misunderstanding?

Ms. Gull-Masty: The entirety of my response. The duty to consult empowers community to determine how second-generation removal will proceed, what the outcome will look like after the second-generation removal and how those communities will be prepared to receive those members. What will be the function of the rollout of the implementation, for instance?

I am also saying that creating a determination of a solution here at this table and then asking me to go and consult community when this solution is driven from a group that is not of Indigenous descent and does not realize the impacts of the second-generation cut-off is racism itself. I'm sorry, I will not proceed with that. Indigenous People know what solutions are for themselves.

Senator Pate: I hear you to be saying that you understand you have to get rid of the second-generation cut-off. That's the discrimination. In response to several senators, starting with Senators Francis and Tannas, they asked about an interim measure, because it sounds like you agreed that you have to get rid of it. Now it's about how to do it, which is the consultation part. You could make a decision that you will get rid of it, and then consult about how to do it.

That's the question we've been pushing for. It isn't to do it or not to consult. Anyway, it sounds like we are talking at cross-purposes.

Senator McCallum: Welcome, Minister Gull-Masty, and all the people who work with you.

que nous avions présentée. Ils m'ont informée qu'ils engageraient des poursuites judiciaires si l'obligation de consulter n'était pas respectée.

Je sais qu'on tient vraiment à trouver une solution, mais je vais avant tout assumer ma responsabilité à titre de ministre et respecter l'obligation de consulter. Malheureusement, mes commentaires ne seront peut-être pas très agréables, mais lorsqu'on essaie d'imposer une solution à une personne ou à un groupe, si on ne vit pas la réalité de ces personnes, c'est du racisme. Et à titre de ministre, je n'appuierai pas une telle pratique.

La sénatrice Pate : J'ai le plus grand respect pour ce que vous dites. Vous dites essentiellement que vous avez l'obligation de consulter pour savoir si vous mettrez fin à la discrimination. Ce sera l'enjeu abordé lors de la consultation si vous n'abordez pas cette question. Qu'est-ce que j'ai mal compris?

Mme Gull-Masty : L'intégralité de ma réponse. L'obligation de consulter donne à la communauté le pouvoir de déterminer comment se déroulera l'exclusion après la deuxième génération, quelles seront les répercussions de cette exclusion et comment ces communautés se prépareront à accueillir les membres concernés. Quelle sera la fonction de déploiement de la mise en œuvre, par exemple?

Je soutiens également que le fait de trouver une solution ici, à cette table, puis de me demander d'aller consulter la communauté, alors que cette solution a été proposée par un groupe qui n'est pas d'origine autochtone et qui ne se rend pas compte des répercussions de l'exclusion après la deuxième génération, est en soi du racisme. Je suis désolée, mais je ne ferai pas cela. Les peuples autochtones savent quelles solutions leur conviennent.

La sénatrice Pate : Je vous entendez dire que vous comprenez qu'il faut éliminer l'exclusion après la deuxième génération. C'est ce qui entraîne de la discrimination. Plusieurs sénateurs, dont les sénateurs Francis et Tannas, ont demandé si on avait prévu une mesure provisoire, car il semble que vous ayez convenu qu'il fallait l'éliminer. Il s'agit maintenant de déterminer la marche à suivre, et c'est la raison pour laquelle des consultations sont menées. Vous pourriez prendre la décision d'éliminer cette exclusion, puis mener ensuite des consultations sur la manière de procéder.

C'est la question que nous avons soulevée. Il ne s'agit pas de savoir si nous le ferons ou si nous ne mènerons pas de consultations. Quoi qu'il en soit, il semble que nous parlions à contre-courant.

La sénatrice McCallum : Bienvenue au comité, madame la ministre. Je souhaite également la bienvenue à toutes les personnes qui vous accompagnent.

In your speech, you said that Bill S-2 is an important step toward existing inequities that remain in the Indian Act and that it proposes four critical reforms. The first is restoring entitlement to individuals and their descendants who lost it through enfranchisement, often involuntarily. Then you say Bill S-2 represents a critical step toward addressing long-standing inequities under the registration provisions of the Indian Act that have deeply affected First Nations individuals and families for decades. For decades, thousands have lost their entitlement to registration and membership in their home communities as a result.

That is a description of second-generation cut-off. When we talk about consultation — and we brought in rights holders who were the impacted people — the women and children — they have already started consultations. One family did so 54 years ago. We heard so many stories from different people, having conversations in their home communities, asking why someone else has something and they don't.

The consultation happens between the people in the community. It will not happen with outsiders. It will not happen with Chiefs. It happens at the grassroots with people.

Who defines the very essence of who we are? Women and impacted children do. Who defines the social, political, individual and collective harms created through discrimination in the Indian Act because of their experience? Only people who have had that experience will be the ones who can say, "This is how I have been affected."

I have heard that at home. I've heard that in the Opaskwayak Cree Nation. I have heard that in Thompson.

They consult among themselves, and it is already started. I've heard people say that they are ready to welcome members. I don't know where that rumour has come from. There is a book from Cowessess First Nation, and the book says that, as well.

When we look the scare tactics like this bill won't have time to be passed before April, we are doing clause by clause in a few weeks. It will go to the Senate, and it should be in the House of Commons before Christmas. Then there is February, March and April. So we do have time.

As senators —

The Acting Chair: Do you have a question, senator?

Dans votre allocution, vous avez déclaré que le projet de loi S-2 constitue une étape importante pour remédier aux inégalités qui subsistent dans la Loi sur les Indiens et qu'il propose quatre réformes très importantes. La première consiste à rétablir les droits des personnes et de leurs descendants qui les ont perdus à la suite de leur émancipation, souvent contre leur gré. Vous dites ensuite que le projet de loi S-2 représente une étape essentielle vers la résolution des inégalités de longue date dans les dispositions relatives à l'inscription de la Loi sur les Indiens, qui ont profondément affecté les membres et les familles des Premières Nations pendant des décennies. En effet, pendant des décennies, des milliers de personnes ont perdu leur droit à l'inscription et à l'appartenance à leur communauté d'origine.

C'est une description de l'exclusion après la deuxième génération. Lorsque nous parlons de consultations — et nous avons fait appel aux titulaires de droits concernés, à savoir les femmes et les enfants —, ces personnes avaient déjà entamé des consultations. Une famille a même lancé ce processus il y a 54 ans. Nous avons entendu tant d'histoires de différentes personnes qui ont eu des discussions dans leur communauté d'origine, car elles veulent savoir pourquoi certaines personnes ont quelque chose qu'elles n'ont pas.

Les consultations se déroulent avec les membres de la communauté. Elles ne se font pas avec des gens de l'extérieur. Elles ne se font pas avec les chefs. Elles se font avec les gens qui vivent dans la communauté.

Qui définit l'essence même de notre identité? Les femmes et les enfants touchés. Qui définit les préjugés sociaux, politiques, individuels et collectifs causés par la discrimination dans la Loi sur les Indiens en raison de leur expérience? Seules les personnes qui ont vécu cette expérience peuvent expliquer comment elles ont été touchées.

J'ai entendu cela chez moi. Je l'ai entendu dans la Nation crie d'Opaskwayak. Je l'ai entendu à Thompson.

Ces personnes se consultent entre elles, et elles ont déjà commencé. J'ai entendu des gens dire qu'ils étaient prêts à accueillir les nouveaux membres. Je ne sais pas d'où vient cette rumeur. Il existe un livre de la Première Nation de Cowessess qui dit la même chose.

On entend des propos alarmistes selon lesquels on n'aura pas le temps d'adopter ce projet de loi avant avril. Pourtant, nous effectuerons l'étude article par article dans quelques semaines. Le projet de loi sera ensuite renvoyé au Sénat et il devrait être présenté à la Chambre des communes avant Noël. Ensuite, il y a février, mars et avril. Nous avons donc le temps.

À titre de sénateurs...

Le président suppléant : Avez-vous une question, sénatrice?

Senator McCallum: When you talk about consultation and this timeline, they've already started doing it. So why do we now have to go back and revisit that consultation again?

Ms. Gull-Masty: Thank you for your question. I want to repeat what I heard in your question, which is why do we have to go back?

Senator McCallum: You are doing a second or third round of consultation.

Ms. Gull-Masty: Why do we have to go back and do consultation? In the seats that we fill — me, as a representative of the Crown and you, as an individual and a senator — we do not have the authority to speak for rights holders in their decision making as part of these institutions of government; that lies with community and rights holders.

I completely agree with you.

Communities have already started to speak among themselves about the consultation process. That's why when you go to community and speak to elected leadership, they speak to elders, women's groups and youth. They take the time to do that work in community. They take the time to frame what the expectations are of the outcomes of the questions asked in consultation. That's why we have to wait for them. That is their work to do. That is not the work of the Senate. That is not the work of me as a minister.

My duty is to respect the fact that that process has to unfold. That's a very personal position for me as well. I have been in that seat. I have had to bring people together. I have had to do the work to go and ask people, "What do you think of this?" Sometimes that conversation was extremely challenging. It was also one that was transformative in some of those discussions.

Once again, I will reiterate the duty to consult and allow communities to take their rightful place to have that discussion is a requirement of all of us on the House of Commons and Senate sides.

We must respect the commitments that are made for FPIC, the UNDA Action Plan and UNDRIP. That is one of the things it determines to set out and address.

We cannot supersede community in trying to find a solution. I am firm in that position.

La sénatrice McCallum : Vous parlez de consultations et d'un calendrier, mais ce processus est déjà en cours. Pourquoi devons-nous maintenant revenir en arrière et refaire cette consultation?

Mme Gull-Masty : Je vous remercie de votre question. J'aimerais répéter ce que j'ai entendu dans votre question, à savoir pourquoi devons-nous revenir en arrière?

La sénatrice McCallum : Vous menez une deuxième ou une troisième série de consultations.

Mme Gull-Masty : Pourquoi devons-nous revenir en arrière et mener des consultations? Dans les fonctions que nous occupons — moi, à titre de représentante de la Couronne et vous, à titre de personne et à titre de sénatrice —, nous n'avons pas le pouvoir de parler au nom des titulaires de droits dans le cadre de la prise de décision au sein de ces institutions gouvernementales. En effet, ce pouvoir appartient à la communauté et aux titulaires de droits.

Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Les communautés ont déjà commencé à discuter entre elles du processus de consultation. C'est la raison pour laquelle, lorsque vous vous rendez dans une communauté et que vous parlez aux dirigeants élus, ils s'adressent ensuite aux aînés, aux groupes de femmes et aux jeunes. Ils prennent le temps de faire ce travail au sein de la communauté. Ils prennent le temps de définir les attentes quant aux résultats des questions posées lors de la consultation. C'est la raison pour laquelle nous devons attendre qu'ils aient terminé ce processus. C'est leur travail. Ce n'est pas le travail du Sénat. Ce n'est pas mon travail à titre de ministre.

J'ai le devoir de respecter le fait que ce processus est nécessaire. Cela me touche aussi personnellement, car j'ai déjà occupé cette fonction. J'ai déjà dû rassembler les gens et leur demander leur avis sur un enjeu donné. Parfois, c'était une conversation extrêmement difficile, mais elle a également été source de transformation dans certains cas.

Une fois de plus, je réitère que l'obligation de consulter et de permettre aux communautés de prendre la place qui leur revient dans cette discussion est une obligation qui incombe à tous les membres de la Chambre des communes et du Sénat.

Nous devons respecter les engagements pris dans le cadre du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, du Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations unies et de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. C'est l'un des points qu'il convient de préciser et d'aborder.

Nous ne pouvons pas passer outre la communauté dans notre recherche d'une solution. Je suis catégorique sur ce point.

I implore once again Senate to remember Bill S-2 speaks to the urgency of 3,500 people who will be immediately registered and regain rightful status.

The Acting Chair: I am sorry. We are running out of time, and we have another speaker. My apologies.

Senator McPhedran: Chair, could you tell me the time now available, please?

The Acting Chair: We are scheduled to end around 7:45.

Senator McPhedran: There are more questioners after me?

The Acting Chair: One more. I'm hoping to get a question.

Senator McPhedran: Thank you. Are we talking three minutes?

The Acting Chair: Yes.

Senator McPhedran: Thank you. I will cede one minute of my time to Senator McCallum for her clarification.

Senator McCallum: What I wanted to say is, when I came here as a senator, I did not come as an individual. I met with the Elders in Manitoba. You know what they said to me? "You belong to Canada now. You belong to the province. You don't belong to us."

I work with people all across Canada. It's that collective I work under. I wanted to make that clarification.

Senator McPhedran: Minister, deputy minister, officials, thank you for making the time to be here.

Minister, thank you for making the time to meet with Senators Clement, Pate and myself some time ago.

I will ask my question in a way I hope invites fairly brief answers, but it is in two parts. The question is: As a minister of the Crown, do you acknowledge that the second-generation cut-off perpetuates pre-existing sex discrimination against Indigenous women and their descendants?

If you answer that you do acknowledge that second-generation cut-off perpetuates pre-existing sex discrimination and its harmful effects on section 6(2) women, could you explain please what justification you and Canada offer for forcing these women,

J'imploré une fois de plus le Sénat de ne pas oublier que le projet de loi S-2 traite de l'urgence de la situation de 3 500 personnes, qui seront immédiatement inscrites et retrouveront ainsi leur statut légitime.

Le président suppléant : Je suis désolé, mais nous n'avons plus beaucoup de temps et nous devons entendre un autre intervenant. Je vous présente toutes mes excuses.

La sénatrice McPhedran : Monsieur le président, pourriez-vous me dire combien de temps il nous reste, s'il vous plaît?

Le président suppléant : Nous devons terminer la réunion vers 19 h 45.

La sénatrice McPhedran : Y a-t-il d'autres intervenants après moi?

Le président suppléant : Un seul intervenant. J'espère pouvoir poser une question.

La sénatrice McPhedran : Je vous remercie. Il reste donc trois minutes?

Le président suppléant : Oui, c'est exact.

La sénatrice McPhedran : Je vous remercie. Je cède donc une minute du temps qui m'est imparti à la sénatrice McCallum pour qu'elle puisse apporter des éclaircissements.

La sénatrice McCallum : Ce que je voulais dire, c'est que lorsque je suis arrivée ici à titre de sénatrice, je ne suis pas venue à titre personnel. J'ai d'abord rencontré les aînés du Manitoba. Voici ce qu'ils m'ont dit: « Vous appartenez désormais au Canada. Vous appartenez à la province. Vous ne nous appartenez plus. »

Je travaille avec des gens de partout au Canada. C'est pour ce collectif que je travaille. Je tenais à le préciser.

La sénatrice McPhedran : Madame la ministre, madame la sous-ministre, mesdames et messieurs les représentants du ministère, je vous remercie d'avoir pris le temps d'être ici.

Madame la ministre, je vous remercie d'avoir pris le temps de rencontrer la sénatrice Clément, la sénatrice Pate et moi-même, il y a quelque temps.

Je vais poser ma question de manière à obtenir des réponses assez brèves, mais elle comporte deux volets. Voici ma question. À titre de ministre de la Couronne, reconnaissiez-vous que l'exclusion après la deuxième génération perpétue la discrimination fondée sur le sexe préexistante à l'égard des femmes autochtones et de leurs descendants?

Si vous répondez que vous reconnaissiez que l'exclusion après la deuxième génération perpétue la discrimination fondée sur le sexe préexistante et ses effets néfastes sur les femmes visées par le paragraphe 6(2), pourriez-vous expliquer les raisons pour

and their descendants whose rights are being violated now, to wait longer after 40 years?

If you do not acknowledge the question, then my question to you becomes: Will you please provide to this standing committee of the Senate the written opinions from your own department and/or from the Justice Department that explain your position?

To repeat the question, do you acknowledge that, right now, the second-generation cut-off perpetuates pre-existing sex discrimination against women and their descendants? Added to that is do you acknowledge these Indigenous women are rights holders?

Ms. Gull-Masty: Thank you, Senator McPhedran. We had an interesting conversation with the three senators. I appreciate you took the time to do that.

The Indian Act has been unjust to all individuals under the Indian Act. Clearly, that harm was perpetuated to a greater degree against First Nations Indigenous women. I can say that. I can say that because that is something I have experienced in my own daily life as an Indigenous woman.

Unfortunately, that reality continues to be perpetuated in parts of society today. It is not just the Indian Act that is discriminatory. There are many injustices that Indigenous women face on a daily basis.

I want to respond to your question. I will take the space to do that.

I want to be clear. When we had a discussion, you asked some questions of me I thought were important. Asking me what a rights holder was in that discussion, proceeding to tell me prior you felt you knew the solution for this, really showed me it was clear that you, yourself, didn't understand what a rights holder was.

Then proceeding afterwards to tell me, "We know the solution for second-generation cut-off. We know the solution because we've been working in this space for a very long time," when you yourself have not lived the reality as an Indigenous woman.

Then finalizing that conversation by telling me it is your duty to apply the Indian Act does not showcase to me you understand what harm the Indian Act causes to people.

I am going to be clear.

Senator McPhedran: You are misquoting me.

Ms. Gull-Masty: I'm not, I'm sorry.

lesquelles vous et le Canada forcez ces femmes et leurs descendants, dont les droits sont actuellement bafoués, à attendre plus longtemps après avoir déjà attendu 40 ans?

Si vous ne reconnaisssez pas ce que je vous demande, je vous demande alors de fournir à notre comité sénatorial permanent les avis écrits de votre propre ministère ou du ministère de la Justice qui expliquent votre position.

Permettez-moi de répéter la question. Reconnaissez-vous qu'à l'heure actuelle, l'exclusion après la deuxième génération perpétue la discrimination fondée sur le sexe préexistante à l'égard des femmes et de leurs descendants? De plus, reconnaissiez-vous que ces femmes autochtones sont titulaires de droits?

Mme Gull-Masty : Je vous remercie, sénatrice McPhedran. La conversation avec les trois sénatrices était intéressante. Je vous remercie d'avoir pris le temps d'y participer.

La Loi sur les Indiens est injuste pour toutes les personnes qui y sont assujetties. Mais ces préjugés sont visiblement plus graves en ce qui concerne les femmes autochtones des Premières Nations. Je peux l'affirmer, car j'en fais l'expérience dans ma propre vie quotidienne à titre de femme autochtone.

Malheureusement, cette réalité perdure dans certaines parties de la société aujourd'hui. Ce n'est pas seulement la Loi sur les Indiens qui est discriminatoire. Les femmes autochtones font face à de nombreuses injustices au quotidien.

Je veux répondre à votre question. Je vais prendre le temps de le faire.

Je veux qu'on me comprenne bien. Lors de la discussion que nous avons eue, vous m'avez posé des questions que j'ai jugé importantes. Ainsi, lorsque vous m'avez demandé ce qu'était un titulaire de droits lors de cette discussion, alors que vous m'aviez déjà dit avant que vous pensiez connaître la solution à ce problème, vous m'avez clairement démontré que vous ne compreniez pas vous-même ce qu'était un titulaire de droits.

Puis, vous m'avez dit que vous connaissiez la solution au problème de l'exclusion après la deuxième génération et que vous la connaissiez parce que vous travailliez dans ce domaine depuis très longtemps, alors que vous-même n'avez pas vécu la réalité d'une femme autochtone.

Puis, conclure cette conversation en me disant qu'il est de votre devoir d'appliquer la Loi sur les Indiens ne me démontre pas que vous comprenez les dommages que cette loi cause aux gens.

Je veux que ce soit clair.

La sénatrice McPhedran : Vous déformez mes propos.

Mme Gull-Masty : Non, je regrette.

Senator McPhedran: Significantly.

Ms. Gull-Masty: Okay.

Senator McPhedran: It was a private meeting we had. You are misinterpreting and misrepresenting what I said.

Ms. Gull-Masty: I will be fair to you and say if you feel I am not quoting you appropriately —

Senator McPhedran: Definitely.

Ms. Gull-Masty: — and I have written and read the briefings of that meeting, telling me that advocacy groups have guided you to determine the best solution for second gen is a fair statement, which is what you told me.

The Acting Chair: Excuse me, I will interject here. My apologies. I appreciate the dialogue and the discussion.

We are all trying to advance this issue through our own means and mechanisms. If I can take the chair's prerogative and ask a question, if you don't mind? I certainly benefit from the dialogue.

We are here, as senators, fulfilling a constitutional duty, a privilege we have. We listened to significant testimony from people who have been engaged in this issue for a long time.

Consultation, there are many derivatives of it, but foremost is the honour of the Crown. That is at stake here when we are talking about consultations. What I believe is at stake is the landscape of the second-generation cut-off, and what it warrants government to do about it.

There has been a lot of history. Senator Tannas talked about 1985. Where was the consultation for the second-generation cut-off in the first place? Now we're having a stringent requirement for consultation? Now, later, when there was none to begin with?

Getting back to that point, our role is to look at the evidence and, from the evidence and the historical context — because these witnesses talk about history, reports and the second-generation cut-off — it almost seems like it's being viewed in a vacuum of, "We have to go to community. That's the only mechanism." When all this work has been done before.

Where is the value of that work? Does that not warrant government to act honourably? Essentially, what we are talking about is consultation on extinction of people and communities. How would you respond to that?

La sénatrice McPhedran : Vous les déformez grandement.

Mme Gull-Masty : D'accord.

La sénatrice McPhedran : Nous avons eu une rencontre privée. Vous déformez mes propos.

Mme Gull-Masty : Je serai juste avec vous et dire que si vous croyez que je déforme vos propos...

La sénatrice McPhedran : C'est ce que vous faites, manifestement.

Mme Gull-Masty : ... et j'ai rédigé et lu les notes d'information de cette réunion, qui indiquent que des groupes de défense vous ont aidé à déterminer la meilleure solution pour la deuxième génération, ce qui est une affirmation juste. C'est ce que vous m'avez dit.

Le président suppléant : Excusez-moi, je vais intervenir. Je vous prie de m'excuser. Je suis sensible à ce dialogue et cette discussion.

Nous essayons tous de faire avancer cette question à l'aide de nos propres moyens et mécanismes. Si je peux me permettre d'utiliser la prérogative de la présidence, j'aimerais poser une question, si cela ne vous dérange pas. Il ne fait aucun doute que je trouve ce dialogue utile.

Nous sommes ici, à titre de sénateurs, pour remplir un devoir constitutionnel, un privilège qui nous est accordé. Nous avons écouté des témoignages importants de gens qui se penchent sur cette question depuis longtemps.

La consultation se décline de nombreuses façons, mais la priorité, c'est l'honneur de la Couronne. C'est ce qui est en jeu ici lorsque nous parlons de consultations. Selon moi, l'enjeu est l'exclusion après la deuxième génération et ce qu'il faut que le gouvernement fasse à ce sujet.

L'histoire est longue. Le sénateur Tannas a parlé de l'année 1985. Où était la consultation relative à l'exclusion après la deuxième génération au départ? Nous avons, désormais, des exigences strictes en matière de consultation, alors qu'il n'y en avait pas du tout au départ?

Pour en revenir à ce point, notre rôle consiste à examiner les témoignages. D'après ces témoignages et le contexte historique — car ces témoins parlent de l'histoire, des rapports et de l'exclusion après la deuxième génération —, j'ai presque l'impression que cette question est examinée dans le vide. On dit : « Il faut aller dans les communautés. C'est le seul mécanisme possible. » Mais tout ce travail a déjà été fait.

À quoi servent ces travaux? Cette question ne mérite-t-elle pas que le gouvernement agisse de façon honorable? En somme, nous parlons de consultations à propos de l'extinction de peuples et de communautés. Qu'avez-vous à dire à ce sujet?

Ms. Gull-Masty: I know that this evening has been a challenging conversation. I do acknowledge that.

I want to be very, very clear. Previous attempts at second-generation cut-off were based on a direction from that minister. I will not comment on the work that they did. I'm going to comment from the place of myself, as a minister, me as an Indigenous person, me as an Indigenous person who has a very intimate, personal experience with the reality of what it means to be an Indigenous person. I am glad I share that space. Some of you have had very fruitful conversations with me in reflecting that. And I can also say that everyone around this table acknowledges the truth and the testimony that the witnesses provided. I can very confidently say that.

What I do have to address is, it is not speaking in a vacuum when you discuss consultation. Indigenous leaders across this country, former and present, fight for the right daily to ensure that the right to be consulted is awarded to them.

I, as a minister, in my responsibility for this file, will always put that at the forefront of decision making. That's why in my approach to second-generation cut-off, it will be based on solutions that come from the community because I will uphold duty to consult, not just because it is my legal duty, but because it is morally the right thing to do and it is what I identify as commonality with my relations across this country.

The question in duty to consult is not about how or whether. It is about what do we do next? How do we create that space? How do we create those tools? Part of consultation is developing an answer to the problem, but it is also about ensuring there is success in the solution. That's the importance of this process to me.

I will reiterate once again, the purpose of Bill S-2 is to change the lives of those individuals who were enfranchised, who had to give up their status, who felt challenged, who often felt that they needed to, or were forced to, because of circumstances. Those 3,500 people and their descendants will have reinstatement immediately of their status. They have been taken out of the system. They have been identified. There is a list. I have asked my officials to expeditiously treat these requests because it is the right thing to do. We have the authority, we have the capacity, in passing Bill S-2, to ensure that we meet that requirement, not just for them but to also reflect the timeline, the deadline, that is put in place because of the decision that came from the *Nicholas* case. I also want to reiterate that for me, it is extremely important that it is understood around the table that I have a commitment to second-generation process, but I must uphold the duty to consult because I know and understand that solutions for this must be driven from community. It is not our responsibility to determine that for community and then ask them to validate it.

Mme Gull-Masty : Je sais que nous avons eu des discussions difficiles ce soir. Je le reconnaiss.

Je tiens à être très claire. Les tentatives précédentes d'exclusion après la deuxième génération reposaient sur une directive de cette ministre. Je ne ferai aucun commentaire sur le travail accompli précédemment. Je vais m'exprimer en tant que ministre, en tant qu'Autochtone qui a une expérience très intime et personnelle de ce que cela veut dire d'être Autochtone. Je suis heureuse de partager cet espace. Certains d'entre vous ont eu des conversations très fructueuses avec moi à ce sujet. Et je peux également dire que toutes les personnes présentes autour de cette table reconnaissent la véracité des témoignages recueillis. Je peux l'affirmer avec certitude.

Ce que je dois souligner, c'est que lorsque l'on parle de consultation, on ne parle pas dans le vide. Les dirigeants autochtones de tout le pays, anciens et actuels, se battent tous les jours pour conserver leur droit d'être consultés.

En ma qualité de ministre responsable de ce dossier, la consultation sera toujours au cœur de la prise de décision. C'est pourquoi mon approche au sujet de l'exclusion après la deuxième génération sera fondée sur des solutions proposées par les communautés. Je respecterai mon obligation de consulter, non seulement parce que c'est mon obligation légale, mais aussi parce que c'est la chose à faire sur le plan moral et que c'est ce que partagent les gens que je rencontre au pays.

Avec l'obligation de consulter, la question n'est pas de savoir comment mener les consultations ou si elles doivent avoir lieu. Ce qui importe, c'est ce que nous faisons ensuite. Comment créer cet espace? Comment créer ces outils? Un élément de la consultation consiste à trouver une solution au problème, mais aussi à faire en sorte que cette solution fonctionne. C'est pourquoi ce processus est important à mes yeux.

Je le répète une fois de plus : l'objectif du projet de loi S-2 est de changer la vie des personnes qui ont été touchées par l'émancipation, qui ont dû renoncer à leur statut, qui ont senti que ce statut était contesté, qui ont souvent estimé qu'il devait l'être ou qu'elles étaient forcées d'y renoncer à cause des circonstances. Ces 3 500 personnes — et leurs descendants — verront leur statut rétabli immédiatement. Elles ont été retirées du système. Elles ont été identifiées. Il existe une liste. J'ai demandé aux fonctionnaires de traiter ces demandes sans tarder, car c'est la bonne chose à faire. Nous avons le pouvoir et la capacité, en adoptant le projet de loi S-2, de veiller à ce que cette exigence soit respectée. Nous devons le faire non seulement pour ces personnes, mais aussi pour respecter le calendrier — la date limite — fixé à la suite de la décision rendue dans l'affaire *Nicholas*. Je tiens également à réitérer qu'il est extrêmement important pour moi que tout le monde autour de cette table comprenne que je m'engage à soutenir le processus concernant la deuxième génération. Je dois toutefois respecter l'obligation de

An amendment — that's what it would do, determine a solution for them. We cannot do that. We must uphold our continuity to community, our connection to community. And I want to be very clear. Second generation is not a one-solution blanket that we throw across this country. We have to refine it, and we have to format to meet communities individually. There are too many different intricacies and instances that are so complex that, if we try to do a one-solution approach to second generation, we will under-deliver in trying to serve those and inadvertently hurt them more. This I cannot do as a minister. Thank you.

The Acting Chair: Thank you very much. Honourable colleagues, the time for this panel is complete. Please allow me to thank Minister Gull-Masty and ISC officials for their presence this evening and for coming back a second time. It is much appreciated. *Wela'lin.*

We will now turn to our second panel. I would like to introduce our second panel of witnesses. Please welcome at the table from Statistics Canada Laurent Martel, Director, Centre for Demography; accompanied by Gayatri Jayaraman, Director General, Justice and Indigenous Statistics Branch, Social, Health and Labour Statistics. Thank you both for joining us today.

Mr. Martel will provide opening remarks of approximately five minutes, which will be followed by a short question-and-answer session with senators. I would now invite Mr. Martel to give his opening remarks.

[Translation]

Laurent Martel, Director, Centre for Demography, Statistics Canada: Honourable senators, we would first like to thank you for giving us this opportunity to contribute to your work on Canada's Indigenous peoples.

Statistics Canada recognizes that we are here in Ottawa on the traditional unceded territory of the Algonquin Anishinaabe Nation.

My name is Laurent Martel and I am the Director of Statistics Canada's Centre for Demography. I am accompanied by Gayatri Jayaraman, Director General of the Justice and Indigenous Statistics Branch, Social, Health, and Labour Statistics.

consulter, car je sais et je comprends que les solutions doivent venir des communautés. Il ne nous appartient pas de prendre cette décision à leur place, pour ensuite leur demander de l'appuyer.

Ce serait la conséquence d'un amendement : on choisirait une solution à leur place. Nous ne pouvons pas faire cela. Nous devons maintenir notre lien avec les communautés. Et je tiens à ce que ce soit être très clair : la solution qui concerne la deuxième génération n'est pas une solution unique que nous pouvons appliquer à l'ensemble du pays. Nous devons la préciser et l'adapter à chaque communauté. Il y a trop de subtilités et trop de cas différents qui sont si complexes. Ainsi, si nous essayons d'adopter une seule approche pour la deuxième génération, nous ne parviendrons pas à répondre aux besoins de ceux que nous voulons aider et nous leur causerons involontairement encore plus de tort. En ma qualité de ministre, je ne peux pas faire cela. Merci.

Le président suppléant : Merci beaucoup. Chers collègues, c'est tout le temps que nous avions avec ce groupe de témoins. Permettez-moi de remercier la ministre Gull-Masty et les fonctionnaires de Services aux Autochtones Canada de leur présence ce soir. Merci d'être revenus une deuxième fois. Nous vous en sommes très reconnaissants. *Wela'lin.*

Nous passons maintenant à notre deuxième groupe de témoins. J'aimerais vous présenter les témoins qui le composent. Nous accueillons à la table des représentants de Statistique Canada : M. Laurent Martel, directeur, Centre de démographie, qui est accompagné de Mme Gayatri Jayaraman, directrice générale, Direction de la statistique sociale, juridique et autochtone, Statistique sociale de la santé, et du travail. Merci à vous deux de vous joindre à nous aujourd'hui.

M. Martel prononcera une déclaration préliminaire d'environ cinq minutes, qui sera suivie d'une courte période de questions et de réponses avec les sénateurs. J'invite maintenant M. Martel à prononcer sa déclaration préliminaire.

[Français]

Laurent Martel, directeur, Centre de démographie, Statistique Canada : Honorables sénateurs et sénatrices, nous tenons d'abord à vous remercier de nous offrir cette occasion de contribuer à vos travaux sur les peuples autochtones du Canada.

Statistique Canada reconnaît que nous sommes ici à Ottawa sur le territoire traditionnel non cédé de la nation algonquine anishinabé.

Je m'appelle Laurent Martel et je suis directeur du Centre de démographie de Statistique Canada. Je suis accompagné de Gayatri Jayaraman, directrice générale, Direction de la statistique sociale, juridique et autochtone.

Statistics Canada collects and disseminates a wide range of statistical data and analyses on Indigenous peoples living in Canada, often in collaboration with Indigenous Services Canada and Indigenous organizations.

To do so, Statistics Canada draws on numerous data sources, including the population census, the Canadian Indigenous Peoples Survey, other social and economic surveys, and administrative data.

Among the products developed, Statistics Canada produces population projections, including projections based on self-identified Indigenous status in the census. The latest projections on this subject were released in 2021 on our website and covered the period from 2016 to 2041.

Statistics Canada also responds to customized projection requests from numerous clients, including government departments and organizations across Canada.

In 2024, we worked on behalf of Indigenous Services Canada on projections of the Indian Register population for the period from 2021 to 2066. These projections include a dozen scenarios that indicate how the population registered in the register could evolve in the future, based on various assumptions related to fertility, mortality, exogamy of unions, or legislative changes such as Bill S-3 or the former Bill C-38. The numbers I will mention are taken from these projections.

First, it should be noted that the size of the population registered in the Indian Register more than tripled between 1981 and 2021, when it contained approximately one million people.

Although the growth of the registered population has slowed, our most recent projections show that this population is expected to continue to grow in the coming decades, reaching between 1.2 and 1.6 million people in 2066. These results were obtained by applying the current rules of the Indian Act on the transmission of Indian status eligibility in our projections.

As part of these projections, we also developed scenarios to determine the potential impact of removing the exclusion after the second generation among people born in 2021 or later. The number of 300,000 people who would register before 2066 as a result of the removal of this exclusion has been mentioned several times before this committee.

This number, more precisely 320,000 people, is based on the scenario of strong growth in the registered population and therefore represents the upper end of these projections. The same exercise, using a low growth scenario, gives a total number of additional registered persons of 205,000. This is the lower end of the range. In total, with the removal of exclusion, the size of the

Statistique Canada recueille et diffuse de nombreuses données et analyses statistiques sur les peuples autochtones vivant au Canada, souvent en collaboration avec Services aux Autochtones Canada et des organisations autochtones.

Pour ce faire, Statistique Canada s'appuie sur de nombreuses sources de données, y compris le recensement de la population, l'Enquête auprès des peuples autochtones du Canada, d'autres enquêtes sociales et économiques, ainsi que des données administratives.

Parmi les produits développés, Statistique Canada réalise des projections démographiques, dont des projections selon l'identité autochtone autodéclarée au recensement. Les dernières projections sur ce sujet ont été diffusées en 2021 sur notre site Web et couvraient la période de 2016 à 2041.

Statistique Canada répond également à des demandes personnalisées de projections émanant de nombreux clients, dont des ministères et organisations à travers le Canada.

En 2024, nous avons travaillé, pour le compte de Services aux Autochtones Canada, sur des projections de la population du registre des Indiens pour la période de 2021 à 2066. Ces projections comptent une dizaine de scénarios qui indiquent comment la population inscrite au registre pourrait évoluer à l'avenir, selon diverses hypothèses liées à la fécondité, la mortalité, l'exogamie des unions ou à des changements législatifs comme le projet de loi S-3 ou l'ancien projet de loi C-38. Les nombres que j'évoquerai sont tirés de ces projections.

D'abord, rappelons que la taille de la population inscrite au registre des Indiens a plus que triplé entre 1981 et 2021, où elle comptait environ un million de personnes.

Même si, au cours des dernières années, la croissance de la population inscrite a ralenti, nos plus récentes projections montrent que cette population devrait continuer de croître dans les prochaines décennies pour atteindre entre 1,2 et 1,6 million de personnes en 2066. Ces résultats ont été obtenus en appliquant dans nos projections les règles actuelles de la Loi sur les Indiens sur la transmission de l'admissibilité au statut d'Indien.

Dans le cadre de ces projections, nous avons aussi réalisé des scénarios pour connaître l'impact potentiel du retrait de l'exclusion après la deuxième génération parmi les personnes nées à partir de 2021. Le nombre de 300 000 personnes qui s'inscriraient avant 2066 à la suite du retrait de cette exclusion a été mentionné à quelques reprises devant ce comité.

Ce nombre, plus précisément 320 000 personnes, est issu du scénario de croissance forte de la population inscrite et constitue donc le haut de la fourchette de ces projections. Le même exercice, avec un scénario de croissance faible, donne plutôt un nombre total de personnes inscrites supplémentaire de 205 000. C'est le bas de la fourchette. Au total, avec le retrait de

registered population could be between 1.4 and 1.9 million people in 2066.

According to our projections, 90% of these additional individuals would be born off-reserve.

It is very important to note that these numbers only refer to people born after the start of the projection, that is after January 2021. They do not include people born before the start of our projections, i.e., before January 2021, who would be affected by a retrospective withdrawal of exclusion after the second generation.

These individuals would therefore be added to the range of 205,000 to 320,000 additional individuals that I mentioned earlier. The number of people affected by a retrospective removal of exclusion is difficult to estimate.

I will conclude by reminding you that population projections are never predictions. Rather, they are a tool that allows us to understand the possible future trajectories of the Canadian population, according to certain scenarios, and are therefore a relevant tool for planning. Statistics Canada's projection work also benefits from the input of advisory committees, particularly from the provinces and territories.

Thank you for your attention. We are available to answer any questions you may have.

[English]

The Acting Chair: Thank you, Mr. Martel. We will now proceed with questions from senators. Honourable senators, you each will have a two-minute intervention which includes a question and answer with a 30-second heads-up.

Senator Francis: You can provide the answer in writing too if you feel that is easier. Do you agree with the estimates shared by Dr. Palmater? If not, how many people out of the 300,000 does your department think will actually register? With all the previous amendments, fewer people were added than were initially predicted. What assumptions are you using to make these projections?

[Translation]

Mr. Martel: In our projections, we first project the number of people eligible for a change, and then we apply enrolment rates based on data observed in the census and the Indian Register. So that would be the actual number of people who will be able to register.

l'exclusion, la taille de la population inscrite pourrait se situer entre 1,4 et 1,9 million de personnes en 2066.

Selon nos projections, 90 % de ces personnes supplémentaires naîtraient hors des réserves.

Il est très important de préciser que ces nombres ne concernent que les personnes nées après le début de la projection, soit après janvier 2021. Ils n'incluent pas les personnes nées avant le début de nos projections, soit avant janvier 2021, et qui seraient concernées par un retrait rétrospectif de l'exclusion après la deuxième génération.

Ces personnes s'ajouteraient donc à la fourchette de 205 000 à 320 000 personnes supplémentaires que j'ai évoquée précédemment. Le nombre de personnes concernées par un retrait rétrospectif de l'exclusion est difficile à estimer.

Je termine en rappelant que les projections démographiques ne sont jamais des prédictions. Elles sont plutôt un outil permettant aujourd'hui de comprendre les trajectoires futures possibles de la population canadienne, selon certains scénarios, et sont donc un outil pertinent pour la planification. Les travaux de projections de Statistique Canada bénéficient par ailleurs de l'apport de comités consultatifs, notamment auprès des provinces et territoires.

Je vous remercie de votre attention. Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à vos questions.

[Traduction]

Le président suppléant : Merci, monsieur Martel. Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs. Chers collègues, vous disposerez chacun de deux minutes pour poser une question et obtenir une réponse. Je vous aviserais lorsqu'il vous restera 30 secondes.

Le sénateur Francis : Vous pouvez également fournir votre réponse par écrit si vous pensez que cela est plus simple. Êtes-vous d'accord avec les estimations fournies par Mme Palmater? Si ce n'est pas le cas, combien de personnes s'inscriront, parmi les 300 000 personnes qui pourraient le faire, selon votre ministère? Avec tous les amendements précédents, le nombre de personnes qui se sont ajoutées a été inférieur aux prévisions initiales. Sur quelles hypothèses reposent ces projections?

[Français]

M. Martel : Dans nos projections, on projette d'abord le nombre de personnes admissibles à un changement, et ensuite, on applique des taux d'inscription sur la base de données observées dans le recensement et le registre des Indiens. Donc, ce serait le nombre réel de gens qui pourront s'inscrire.

It is important to be aware that there is a pool of potential people, but then there are a certain number of people who will actually be registered. This is a very important distinction.

I would quickly add that the figures of 205,000 to 320,000 people that I mentioned, i.e., the range of people who could be registered if the exclusion were to end, are taken from the low, high and medium scenarios in our demographic projections, to which we obviously apply the changes that would result from this exclusion sheet if it were to be implemented in the coming years.

[English]

The Acting Chair: Are there any further questions?

Senator McCallum: Thank you for your presentation. I just wanted to bring up the point that when we look at our history, I talk to people about problems they have with finding their ancestors simply because they did not name the Indians. It was just an Indian. I have read books — the priest that lived at home for 50 years did not name the people in the community. He just said, “an Indian woman,” so there is a lot of loss. It makes it so difficult for people to register. Unlike the Métis, who can say, “Oh, I found an ancestor, seven years ago. Now I’m Métis.” That’s discrimination there, so it is difficult for them to trace their roots. I don’t know if you can speak about that.

When you look at the projections and how they expect, I think, 225,000 or more, how accurate is that? I know you just said it wasn’t, but you know what, that is being used against the second-generation cut-off. They are saying, “It is 300,000 people coming and look at what we have to do for them,” and it isn’t fair to us because it is a projection. When Chiefs came they were told — how many did they have? Ten thousand? Yeah. And they had 2,000 when they went through their members, so that’s a big difference.

I don’t want that number used against the second generation, and I don’t know if there is anything you can do to help clarify that a bit more.

[Translation]

Mr. Martel: I will answer in two parts.

With regard to the issue you raise concerning people’s names, this is not a factor that can be considered based on the data available for making projections, such as the Indian Register, as requested by Indigenous Services Canada. Currently, this factor

Il faut bien être conscient qu’il y a un bassin de personnes potentielles, mais ensuite, il y a un certain nombre de personnes qui vont vraiment être inscrites au registre. C’est une nuance très importante.

J’ajoute rapidement que les nombres de 205 000 à 320 000 personnes dont j’ai parlé, donc la fourchette de personnes qui pourraient être inscrites avant la fin de l’exclusion, sont tirés des scénarios faibles, forts et moyens de nos projections démographiques, auxquelles on applique évidemment les changements qui découleraient de cette feuille d’exclusion si c’était fait au cours des prochaines années.

[Traduction]

Le président suppléant : Y a-t-il d’autres questions?

La sénatrice McCallum : Je vous remercie de votre déclaration liminaire. Je voulais seulement souligner que lorsque nous examinons notre histoire... Des gens me parlent de la difficulté qu’ils ont à retrouver leurs ancêtres, simplement parce qu’on ne donnait pas de noms aux Autochtones. Ils n’étaient que des Autochtones. J’ai lu des livres. Le prêtre qui a vécu dans ma région pendant 50 ans n’a pas nommé les membres de la communauté. Il disait simplement « une femme autochtone ». Cela entraîne la disparition de nombreux renseignements. Les gens ont donc beaucoup de peine à s’inscrire. Contrairement aux Métis qui peuvent dire : « J’ai trouvé un ancêtre, il y a sept ans. Maintenant, je suis Métis. » C’est de la discrimination. Il leur est donc difficile de retracer leurs origines. Je ne sais pas si vous pouvez en parler.

Selon les projections, ils s’attendent, je pense, à ce que 225 000 personnes ou plus s’inscrivent. À quel point ces projections sont-elles exactes? Je sais que vous venez de dire qu’elles ne l’étaient pas, mais vous savez quoi, on les utilise contre l’exclusion de la deuxième génération. Ils disent : « Trois cent mille personnes vont s’inscrire, et regardez ce que nous devons faire pour elles. » Ce n’est pas juste pour nous, car il s’agit d’une projection. Lorsque les chefs sont venus, on leur a dit... Combien de gens avaient-ils? Dix mille? Oui. Mais ils en avaient 2 000 après avoir consulté leurs membres. C’est une grande différence.

Je ne veux pas que ce chiffre soit utilisé contre la deuxième génération, et je ne sais pas si vous pouvez faire quelque chose pour éclaircir un peu plus ce point.

[Français]

M. Martel : Je vais répondre en deux temps.

Pour ce qui est de l’enjeu que vous soulignez en ce qui concerne les noms des personnes, ce n’est pas un facteur qui peut être considéré sur la base des données dont on dispose pour établir des projections, par exemple le registre des Indiens,

is not taken into account in Statistics Canada's population projections.

The other thing I would like to point out, and it is very important to understand this, is that there is always a degree of uncertainty associated with population projections. They must be used in this context. That is why Statistics Canada always publishes a number of scenarios for future developments. We do not have a crystal ball. We always publish a number of projection scenarios that provide a possible range. This helps to understand the uncertainty that can surround population projections. This applies to the work being done here, but also in other areas. It is very important. Statistics Canada fully recognizes the uncertainty associated with projections.

Finally, I would like to say that this is why Statistics Canada regularly revisits and adjusts projections, in order to be able to adapt these projections to changes in Canadian society. Uncertainty is inherent in any projection exercise. By using multiple scenarios and revising our projections regularly, we are able to reflect this uncertainty and remind users to exercise caution when using projections.

[English]

Senator McCallum: When you look at the number 300,000 which was given to us and then you look at your lower end of 225,000, that's a huge range. Can you write to us about what argument you would make if this were being used against you?

Mr. Martel: I would simply refer to the fact that they are projections and based on three different scenarios. For the lower range, the 200,000 that you are referring to, it is based on the low-growth scenario, which assumes, for example, lower fertility. Nobody knows what the fertility in this country will be in 25 years or in 50 years. That's why we're developing scenarios and assumptions. The 320,000 people that we're referring to is based on the high-growth scenario, which has an assumption of high fertility. That's how we develop such a range, and in some cases, yes, the range can be quite significant because there are some components where there is more uncertainty than others. Another example of that is that sometimes there is a lot more uncertainty around, for example, components such as migration compared to other components such as, for example, mortality where life expectancy usually increases slowly year to year. It is easier, and there is less uncertainty about that. But for other components, there is more uncertainty. Certainly, the assumptions we developed for the second generation are subject to a large variability, yes.

comme nous l'a demandé Services aux Autochtones Canada. Actuellement, ce facteur n'est pas pris en considération dans les projections démographiques que fait Statistique Canada.

L'autre chose que je tiens à rappeler, et il est très important de bien comprendre cela, c'est qu'il y a toujours une part d'incertitude liée aux projections démographiques. Il faut les utiliser dans ce contexte. C'est pour cette raison que Statistique Canada diffuse toujours de nombreux scénarios d'évolution future. Nous n'avons pas de boule de cristal. Nous diffusons toujours de nombreux scénarios de projections qui donnent une fourchette possible. Cela aide à comprendre toute l'incertitude qui peut entourer les projections démographiques. Cela vaut dans le cadre des travaux qui sont faits ici, mais aussi dans d'autres domaines. C'est très important. Statistique Canada reconnaît tout à fait l'incertitude liée aux projections.

Je tiens finalement à dire que c'est pour cette raison que Statistique Canada revisite et rétablit des projections régulièrement, pour être en mesure d'adapter ces projections aux changements de société qui surviennent dans la population canadienne. L'incertitude est inhérente à un exercice de projection. En utilisant plusieurs scénarios et en refaisant nos projections régulièrement, on arrive à refléter cette incertitude et à rappeler aux utilisateurs d'être prudents dans l'utilisation des projections.

[Traduction]

La sénatrice McCallum : On a évoqué le chiffre de 300 000 personnes. Votre estimation minimale est quant à elle de 225 000 personnes. Cela constitue un écart considérable. Pouvez-vous nous écrire pour nous expliquer quel argument vous avanceriez si cela était utilisé contre vous?

M. Martel : Je me contenterai de rappeler qu'il s'agit de projections qui reposent sur trois scénarios différents. L'estimation la plus basse, celle de 200 000 personnes, dont vous avez parlé, repose sur un scénario de faible croissance qui laisse supposer, par exemple, que le taux de fécondité diminuerait. Personne ne sait quel sera le taux de fécondité au pays dans 25 ou 50 ans. C'est pourquoi nous élaborons des scénarios et des hypothèses. La projection de 320 000 personnes dont nous parlons se fonde sur un scénario de forte croissance, qui suppose des taux de fécondité élevés. C'est ainsi que nous élaborons une telle fourchette et, dans certains cas, l'écart peut effectivement être assez important, car certains éléments sont plus flous que d'autres. Je vous donne un exemple. Il y a parfois beaucoup plus d'incertitude quant à certains éléments, comme la migration, que d'autres, comme le taux de mortalité, car l'espérance de vie augmente généralement lentement d'année en année. C'est plus facile à prévoir; il y a moins d'incertitude à ce sujet. Pour d'autres éléments, toutefois, l'incertitude est plus grande. Certes, les hypothèses que nous avons élaborées pour la question de la deuxième génération peuvent être touchées par de grandes variations.

Gayatri Jayaraman, Director General, Justice and Indigenous Statistics Branch, Social, Health, and Labour Statistics, Statistics Canada: Senator, thank you for that question. I might just add that Mr. Martel and team have produced estimates and projections at the provincial-territorial level. It sounds counterintuitive, but the more the granularity, the greater the uncertainty, and so I suspect there would be interest in knowing what this is at the reserve level, but there is going to be even greater uncertainty there. That's why, in part, we're sticking to the Canadian level and, to the extent possible, the provincial-territorial level.

Senator McCallum: But we are talking about the reserve level, so really you have no idea, is that what you are saying?

Ms. Jayaraman: What we are saying that we have the information for all of Canada but not each reserve specifically.

Senator McCallum: Okay.

Senator Pate: I am not sure if this will help clarify or not. One of the responses we had from the department was that part of the challenge of predicting numbers was the fact that with the second-generation cut-off being removed, transmission of status could continue in perpetuity. It strikes me that it's the same issue for anybody. What is your prediction the population of Canada going to be because I can pass on my status in perpetuity? So it strikes me as an odd way to frame it, like "Oh, now that we can't extinguish First Nations People, we have to count them?" Sorry, maybe it is just me. Maybe it is late, and I'm too stunned to be able to figure anything out.

[Translation]

Mr. Martel: Perhaps I can help clarify.

What we show with the various scenarios we have developed in partnership with Indigenous Services Canada is that, obviously, if this exclusion were to end, the registered population would grow more rapidly than if the exclusion continued to exist. That is very clear. The Indigenous population could reach up to 1.9 million registered individuals in 2066. If the current provisions remained in place, there would be 1.6 million registered individuals. That is a significant difference. This is what ending the exclusion would lead to: faster growth in the registered population.

Gayatri Jayaraman, directrice générale, Direction de la statistique sociale, juridique et autochtone, Statistique sociale, de la santé, et du travail, Statistique Canada : Sénatrice, je vous remercie de cette question. J'ajouterais simplement que M. Martel et son équipe ont produit des estimations et des projections à l'échelle provinciale et territoriale. Cela peut sembler illogique, mais plus le niveau de détail est élevé, plus l'incertitude est grande. Je pense donc qu'il serait intéressant de connaître ces chiffres à l'échelle des réserves, mais l'incertitude y sera encore plus grande. C'est en partie pour cette raison que nous nous en tenons aux estimations à l'échelle nationale et, dans la mesure du possible, à l'échelle provinciale et territoriale.

La sénatrice McCallum : Mais nous parlons de ce qu'il en est à l'échelle des réserves. Vous n'en avez donc vraiment aucune idée, c'est bien ce que vous êtes en train de dire?

Mme Jayaraman : Nous disons que nous avons les renseignements pour l'ensemble du Canada, mais pas précisément pour chaque réserve.

La sénatrice McCallum : D'accord.

La sénatrice Pate : Je ne sais pas si cela aidera à préciser les choses. L'une des réponses que nous avons reçues du ministère était qu'il était difficile de prévoir les chiffres, car l'élimination de l'exclusion après la deuxième génération pourrait entraîner la transmission du statut à perpétuité. Il me semble que c'est la même chose pour tout le monde. Étant donné que je peux transmettre mon statut à perpétuité, quelle sera la taille de la population du Canada, selon vous? Je trouve que c'est une bien étrange façon de présenter les choses. C'est comme si on disait : « Oh, maintenant que nous ne pouvons plus éliminer les peuples des Premières Nations, nous devons les compter? » Mes excuses, je me fais peut-être des idées. C'est peut-être qu'il se fait tard et que je suis trop abasourdie pour pouvoir comprendre quoi que ce soit.

[Français]

M. Martel : Je peux peut-être aider à préciser.

Ce que l'on montre avec les différents scénarios que nous avons établis en partenariat avec Services aux Autochtones Canada, c'est qu'évidemment, s'il y avait cette fin de l'exclusion, la population de personnes inscrites augmenterait plus rapidement que si cette exclusion continuait d'exister. C'est très clair. La population autochtone pourrait atteindre jusqu'à 1,9 million de personnes inscrites en 2066. Si les dispositions actuelles perduraient, ce serait 1,6 million de personnes inscrites. Il y a une différence importante. C'est à cela que conduit la fin de l'exclusion : une croissance plus rapide de la population de personnes inscrites.

I would also like to point out that, overall, Canada's population growth is based on other factors. For example, permanent and temporary immigration plays a particular role in Canada's current population growth. This growth has been very rapid in recent years.

[English]

Senator McCallum: I just remembered something when you said that. When you look at your self-identification, we know that there are a lot of "pretendians" out there that can balloon the number, and that's one of the things that I have been working on is the people that are pretending or that have self-identified. That's what you have. So it doesn't seem like it is a reliable method for First Nations, and why do you even self-identify? Why is it not more rigid, more secure?

[Translation]

Mr. Martel: We need contributions and parameters to feed into the projections and consider all the factors of change. In our work, we must remember that we are trying to identify individuals who, for example, if exclusion ended after the second generation, would be eligible for registered status. We identify pools of individuals through the information available to us in the Indian Register and the population census, using variables related to First Nations, to people who identify as Indigenous when they answer the question where they can self-identify as such. They did not necessarily identify with First Nations, but they have First Nations ancestry based on ethnic origin. There are different variables that allow us to identify pools of relevant people to fuel changes that may occur in the coming years, including the end of exclusion. This is how it works in the projections: There are pools that are identified based on the census and the Indian Register.

[English]

Ms. Jayaraman: Just to add to Mr. Martel's comments, Senator McCallum, the numbers that Mr. Martel shared are based upon the Indian Register, which is not about self-identifying, as you are well aware. The census is self-identification. We also do projections using the census, but the numbers provided by Mr. Martel are based upon the Indian Register, an administrative data source.

Senator McCallum: — the self-reporting individuals could apply for second-generation cut-off, then?

Je rappelle également que, dans son ensemble, la croissance démographique canadienne repose sur d'autres facteurs. Par exemple, l'immigration permanente et temporaire joue un rôle particulier dans la croissance démographique canadienne actuellement. Cette croissance a d'ailleurs été très rapide au cours des dernières années.

[Traduction]

La sénatrice McCallum : Quand vous avez dit cela, je me suis souvenue de l'identité autodéclarée. On sait que beaucoup de gens prétendent faire partie des Premières Nations, ce qui peut gonfler les chiffres. Je m'intéresse, entre autres, à cette question des personnes qui prétendent avoir cette identité ou qui déclarent elles-mêmes leur identité. C'est ce que vous avez. Cela ne semble pas être une méthode fiable pour les Premières Nations, alors pourquoi l'utiliser? Pourquoi la méthode n'est-elle pas plus rigoureuse, plus sûre?

[Français]

M. Martel : Nous avons besoin de contributions et de paramètres pour alimenter les projections et considérer tous les facteurs d'évolution. Dans le cadre de nos travaux, il faut se rappeler que nous tentons d'identifier des personnes qui, par exemple, s'il y avait une fin à l'exclusion après la deuxième génération, seraient sujettes à avoir le statut de personne inscrite. Nous identifions des bassins de personnes à travers les informations dont nous disposons dans le registre des Indiens ainsi que dans le recensement de la population en utilisant des variables liées aux Premières Nations, aux gens qui s'identifient comme Autochtones quand ils répondent à la question où ils peuvent s'auto-identifier comme tels. Ils ne se sont pas nécessairement identifiés à des Premières Nations, mais ils ont une ascendance de Première Nation sur la base de l'origine ethnique. Il y a différentes variables qui nous permettent d'identifier des bassins de personnes pertinentes pour alimenter les changements qui pourraient survenir dans les années à venir, notamment la fin de l'exclusion. Cela fonctionne ainsi dans les projections : il y a des bassins qui sont identifiés sur la base du recensement et du registre des Indiens.

[Traduction]

Mme Jayaraman : J'ajouterais aux commentaires de M. Martel, sénatrice McCallum, que les chiffres qu'il a cités sont tirés du registre des Indiens, qui ne repose pas sur l'identité autodéclarée, comme vous le savez bien. Le recensement repose quant à lui sur l'identité autodéclarée. Nous faisons également des projections à partir du recensement, mais les chiffres fournis par M. Martel sont tirés du registre des Indiens, qui est une source de données administratives.

La sénatrice McCallum : ... les personnes qui déclarent elles-mêmes leur identité pourraient donc s'inscrire, avec la fin de l'exclusion après la deuxième génération?

[*Translation*]

Mr. Martel: I mentioned a range of 205,000 to 320,000 people who could obtain registered status if there were an end to exclusion after the second generation, but the pool behind these figures is more like 250,000 to 390,000 people. That's a lot more, actually. There is a pool of 250,000 to 390,000 people. In this pool, there would be between 205,000 and 320,000 people who are actually registered. This is a smaller proportion. This is what needs to be clearly identified. The projections allow us to proceed in two stages, and these are the two stages.

[*English*]

The Acting Chair: Thank you. The time for this panel is complete. I wish to again thank our witnesses for joining us today.

I would like now to introduce our third panel of witnesses. Please welcome, via video conference, from the Shuswap Band, Chief Barbara Cote; and from the British Columbia Assembly of First Nations, Rochelle King, Policy Analyst. Thank you both for joining us today.

Chief Cote will provide opening remarks of approximately five minutes, which will be followed by a short question-and-answer session with senators.

I will now invite Chief Cote to give her opening remarks.

Chief Barbara Cote, Shuswap Band: *Kukwstsétsemc*, senators, for the invitation to appear. I am *Kukpi7* Barbara Cote, elected Chief of the Shuswap Band. I am appearing from unceded Musqueam, Squamish and Tsleil-Waututh territories. I am here to speak to the British Columbia Assembly of First Nations submission, or BCAFN, advocates on behalf of the 204 First Nations in British Columbia.

Last week, B.C. Chiefs-in-Assembly passed a unanimous resolution calling on Canada to end all legislative and sex-based discrimination in the Indian Act; to eliminate the section 6(2) status and the second-generation cut-off; to reinstate all women and their descendants affected by enfranchisement and ensure that women and their children can return to their natal bands without discrimination; to remove the no-liability clauses in Bill S-2 and previous amendments; and to amend the membership provisions of the Indian Act to ensure consistency with the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, or UNDRIP.

[*Français*]

M. Martel : J'ai parlé d'une fourchette de 205 000 à 320 000 personnes qui pourraient obtenir le statut de personne inscrite s'il y avait une fin à l'exclusion après la deuxième génération, mais le bassin derrière ces chiffres est plutôt de 250 000 à 390 000 personnes. C'est beaucoup plus, en fait. Il y a un bassin de 250 000 à 390 000 personnes. Dans ce bassin, il y aurait entre 205 000 et 320 000 personnes qui seraient effectivement inscrites au registre. C'est une proportion moindre. C'est cela qu'il faut bien identifier. Les projections nous permettent de procéder en deux étapes, et ce sont les deux étapes.

[*Traduction*]

Le président suppléant : Merci. Le temps alloué à ce groupe de témoins est écoulé. Je tiens à remercier une fois de plus nos témoins de s'être joints à nous aujourd'hui.

J'aimerais maintenant présenter notre troisième groupe de témoins. Veuillez accueillir, par vidéoconférence, la cheffe Barbara Cote, de la bande Shuswap; et Rochelle King, analyste des politiques, de l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique. Merci à vous deux de votre présence aujourd'hui.

La cheffe Cote prononcera une déclaration liminaire d'environ cinq minutes, qui sera suivie d'une brève séance de questions et de réponses avec les sénateurs.

J'invite maintenant la cheffe Cote à prononcer sa déclaration liminaire.

Barbara Cote, Cheffe, bande Shuswap : *Kukwstsétsemc*, mesdames et messieurs les sénateurs, de m'avoir invitée à comparaître. Je m'appelle *Kukpi7* Barbara Cote, cheffe élue de la bande Shuswap. Je comparais depuis les territoires non cédés des Musqueam, des Squamish et des Tsleil-Waututh. Je suis ici pour vous présenter les arguments de l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique, ou APNCB, qui défend les intérêts des 204 Premières Nations de la Colombie-Britannique.

La semaine dernière, l'Assemblée générale des chefs de la Colombie-Britannique a adopté à l'unanimité une résolution demandant au Canada de mettre fin à toute discrimination législative et fondée sur le sexe dans la Loi sur les Indiens; d'éliminer le statut prévu au paragraphe 6(2) et l'exclusion après la deuxième génération; de rétablir le statut de toutes les femmes — et leurs descendants — touchées par l'émancipation et de veiller à ce que les femmes et leurs enfants puissent retourner dans leur bande natale sans discrimination; de supprimer les dispositions de non-responsabilité du projet de loi S-2 et des amendements précédents; et de modifier les dispositions de la Loi sur les Indiens relatives à l'appartenance afin de garantir leur conformité avec la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, ou DNUDPA.

Chiefs have been calling for these changes for many years and have passed numerous resolutions calling on Canada to enact them. Canada hasn't listened.

Thank you to those who spoke powerful words before me. The many Chiefs and Councillors, leaders of the First Nations organizations and First Nations women and youth who have appeared before you are all rights holders. I echo their voices in supporting Bill S-2 if it is amended to remedy the remaining inequalities in Indian status. Without the amendments I mentioned, the descendants of the *Nicholas* plaintiffs will be facing the same discrimination and will only give their descendants half status or none at all.

I also want to make an important distinction between Indian status and band membership. In our nation, we know who our people are, and Chiefs-in-Assembly have consistently affirmed and reaffirmed our right to determine our citizenship and membership as called for in BCAFN Resolution 05/2025, passed with unanimous consensus last week.

However, Indian status is different. Status represents the legal relationship between Indians and the federal government. While we did not create the Indian Act, nor do we promote its racist underpinnings, we know it's not going anywhere anytime soon. Therefore, since Canada determines Indian status, and Canada was the one that made a mess of Indian status rules in its attempts to forcibly assimilate us, then Canada is responsible for fixing this mess. Canada must, therefore, immediately eliminate the second-generation cut-off and enable First Nations women and men to transmit status equality, as one parent.

The minister told the Senate that there cannot be a one-size-fits-all solution to the second-generation cut-off, but, senators, section 15 of the Charter is one size fits all. Section 15 affirms equality. Section 15 of the Charter says you cannot discriminate on the basis of sex or race, and that is one size fits all. Equality is for everyone.

The minister also said that the answers must come from communities. Well, the answer from communities in B.C. is clear: 204 of Canada's 630 First Nations are saying, "Eliminate the second-generation cut-off now." That is one third of all First Nations.

BCAFN is part of Indigenous Services Canada's Collaborative Process, and we have been consulted over decades on this. Given the timeline set out for the process, it will be four or five years before new legislation removing the second-generation cut-off

Les chefs réclament ces changements depuis de nombreuses années et ont adopté bon nombre de résolutions exhortant le Canada à les mettre en œuvre. Le Canada a fait la sourde oreille.

Je remercie ceux qui ont prononcé des paroles percutantes avant moi. Les nombreux chefs et conseillers, les dirigeants des organisations des Premières Nations, ainsi que les femmes et les jeunes des Premières Nations qui ont comparu devant vous sont tous des titulaires de droits. Je me joins à eux pour appuyer le projet de loi S-2 s'il est modifié de manière à corriger les inégalités qui subsistent concernant le statut d'Indien. Sans les modifications que j'ai mentionnées, les descendants des plaignants dans l'affaire *Nicholas* seront victimes de la même discrimination et ne pourront transmettre à leurs descendants qu'un statut partiel, voire aucun statut.

Je tiens également à faire une distinction importante entre le statut d'Indien et l'appartenance à une bande. Dans notre nation, nous savons qui sont nos membres, et les Chefs en assemblée ont constamment affirmé et réaffirmé notre droit de déterminer qui sont nos citoyens et nos membres, comme le demande la résolution 05/2025 de la BCAFN, adoptée à l'unanimité la semaine dernière.

Cependant, le statut d'Indien est différent. Le statut représente la relation juridique entre les Indiens et le gouvernement fédéral. Bien que nous n'ayons pas créé la Loi sur les Indiens et que nous n'encourageons pas ses fondements racistes, nous savons qu'elle ne disparaîtra pas de sitôt. Par conséquent, puisque c'est le Canada qui détermine le statut d'Indien et que c'est lui qui a semé la confusion dans les règles relatives au statut d'Indien en tentant de nous assimiler de force, c'est au Canada qu'il incombe de réparer cette confusion. Le Canada doit donc éliminer immédiatement l'exclusion après la deuxième génération et permettre aux femmes et aux hommes des Premières Nations de transmettre l'égalité de statut, avec un seul parent inscrit.

La ministre a déclaré au Sénat qu'il ne pouvait y avoir de solution universelle pour régler la question de l'exclusion après la deuxième génération, mais, sénateurs, l'article 15 de la Charte est universel. Il affirme l'égalité. L'article 15 de la Charte stipule qu'il est interdit de discriminer sur la base du sexe ou de la race, et cela s'applique à tous. L'égalité est pour tout le monde.

La ministre a également déclaré que les réponses doivent venir des communautés. La réponse des communautés de la Colombie-Britannique est claire : 204 des 630 Premières Nations du Canada disent qu'il faut éliminer dès maintenant l'exclusion après la deuxième génération. Cela représente un tiers de toutes les Premières Nations.

La BCAFN fait partie du processus de collaboration de Services aux Autochtones Canada, et on nous a consultés à ce sujet depuis des décennies. Compte tenu du calendrier prévu pour le processus, il faudra attendre quatre ou cinq ans avant que

could be in effect. Even this depends on the Liberals staying in power.

Senators, we are suffering the impacts of the second-generation cut-off now. It must be immediately removed, as 27% of all First Nations individuals in B.C. are section 6(2)s. In Shuswap, 40% of my members are section 6(2)s. Our children and grandchildren are being excluded right now, not in some distant future.

We at the Shuswap Band include all of those children who have been rejected by Indigenous Services Canada, or ISC, because of the second-generation cut-off. We use our own source revenue so that these community members can enjoy the same programs and services as all status members, such as sports, education, culture and arts. We include them in anything that a status child would get.

In my own family, we are impacted by the second-generation cut-off, which divides our families and communities into haves and have-nots. When my mother regained her status in 1985, she was not given her — band number but was instead given her father's band number, which was Shuswap, when she was actually raised as —. This meant that she was not able to inherit her mother's or her father's land as a woman, and her brother's children inherited all the land.

It is long past time to end the discrimination and move toward meaningful reconciliation based on respect for our women and children.

Thank you, senators. *Kukwstsétsemc.*

The Acting Chair: Thank you, Chief Cote.

We will now proceed with questions from the senators. Honourable colleagues, you will each have a two-minute intervention, including questions and answers, with a 30-second head's up.

Senator Tannas: Thank you very much. I had a question for Chief Cote. I don't know whether you were able to follow the exchanges that we had here this evening with Minister Gull-Masty.

I note that your First Nation is on the list of the 90 communities and organizations that are being consulted and that Minister Gull-Masty feels she owes it to not move forward today but to consult and at some later date, potentially, address this issue. In the meantime, we should not in any way entertain any amendment.

la nouvelle loi supprimant l'exclusion après la deuxième génération puisse entrer en vigueur. Et cela dépendra en plus de la réélection des libéraux.

Sénateurs, nous subissons actuellement les conséquences de l'exclusion après la deuxième génération. Elle doit être immédiatement supprimée, car 27 % de tous les membres des Premières Nations de la Colombie-Britannique sont visés par l'article 6(2). À Shuswap, 40 % des membres sont visés par l'article 6(2). Nos enfants et petits-enfants sont exclus maintenant, pas dans un avenir lointain.

Au sein de la bande Shuswap, nous accueillons tous les enfants rejetés par Services aux Autochtones Canada en raison de l'exclusion après la deuxième génération. Nous utilisons nos propres revenus pour que ces membres de la communauté bénéficient des mêmes programmes et services que les membres inscrits, tels que les sports, l'éducation, la culture et les arts. Nous les incluons dans tout ce qu'obtiendrait un enfant inscrit.

Dans ma propre famille, nous sommes touchés par l'exclusion après la deuxième génération, qui divise nos familles et nos communautés. Lorsque ma mère a retrouvé son statut en 1985, elle n'a pas reçu son numéro de bande, mais plutôt celui de son père, qui était Shuswap, alors qu'elle avait en fait été élevée comme... Cela signifie qu'en tant que femme, elle n'a pas pu pas hériter des terres de sa mère ou de son père, ce sont les enfants de son frère qui en ont hérité.

Il est grand temps de mettre fin à cette discrimination et d'avancer vers une réconciliation réelle fondée sur le respect de nos femmes et de nos enfants.

Merci, sénateurs. *Kukwstsétsemc.*

Le président suppléant : Merci, cheffe Cote.

Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs. Honorables collègues, vous disposerez chacun de deux minutes pour intervenir, questions et réponses comprises, avec un avertissement 30 secondes avant la fin du temps imparti.

Le sénateur Tannas : Merci beaucoup. J'avais une question pour la cheffe Cote. Je ne sais pas si vous avez pu suivre les échanges que nous avons eus ce soir avec la ministre Gull-Masty.

Je constate que votre Première Nation figure sur la liste des 90 communautés et organisations qui sont consultées et que la ministre Gull-Masty estime qu'il est de son devoir de ne pas aller de l'avant maintenant sur ce point, mais de consulter et, à une date ultérieure, éventuellement, de résoudre le problème. En attendant, nous ne devrions en aucun cas envisager un amendement.

What do you say to that, given your unique status here at a time when we have difficult decisions to make? You are one of the ones being consulted. We are in this moment where we need to make decisions in the next week or so.

What advice would you give us, please?

Ms. Cote: I guess we call them community members, those people who do not have status. We support our non-status members in our community. We are lucky that we have our own source revenue to do that. We support things like recreation, education, hockey, paying for tournaments and overnight travel, formative experiences, cultivating a healthy lifestyle, a sense of belonging, empowerment and inclusiveness. We believe everyone should be able to access education and education funding for all our community members, status or not.

Contribution agreements from ISC are made based on the number of status Indians, and fewer status Indians means less funding for programs and services. More status Indians means more funding for child care, education, safe and healthy homes and for reliable community infrastructure. Adequate funding proportionate to the people who comprise our community should not be a point of contention or justification for delay.

As the minister said in the Senate chamber last week, ensuring that we respond to and provide funding to address years of critical underfunding for First Nations communities is not something that we should identify as requiring justification.

Take this opportunity to eliminate the second-generation cut-off now. You cannot continue to consult on rights violations. You cannot consult on legislative extinction, which amounts to genocide.

It has been 40 years since the second-generation cut-off came into effect, and in the view of the B.C. First Nations, it is time to stop consulting and address the rights violations and end the post-1985 sex and race discrimination.

The British Columbia Assembly of First Nations, along with the Union of British Columbian Indian Chiefs, or UBCIC, is part of the 90 involved in the collaborative process, and we believe that the current consultation should be about the transition plan. What is needed? There are resource issues. What can the government do to support individuals and communities?

Que répondez-vous à cela, compte tenu de votre position unique ici, à un moment où nous avons des décisions difficiles à prendre? Vous faites partie des personnes consultées. Nous devrons prendre une décision dans la semaine qui vient.

Quel conseil nous donneriez-vous, s'il vous plaît?

Mme Cote : Nous traitons les personnes qui n'ont pas de statut comme des membres de la communauté. Nous appuyons les membres sans statut de notre communauté. Nous avons la chance de disposer de nos propres revenus pour le faire. Nous soutenons des activités telles que les loisirs, l'éducation, le hockey, le financement de tournois et de voyages avec nuitée, les expériences formatrices, la promotion d'un mode de vie sain, le sentiment d'appartenance, l'autonomie et l'inclusion. Nous pensons que les membres de notre communauté, qu'ils aient un statut ou non, devraient avoir accès à l'éducation et son financement.

Les accords de contribution de Services aux Autochtones Canada sont conclus en fonction du nombre d'Indiens inscrits, et moins il y a d'Indiens inscrits, moins il y a de financement pour les programmes et les services. Plus il y a d'Indiens inscrits, plus il y a de financement pour la garde d'enfants, l'éducation, des logements sûrs et sains et des infrastructures communautaires robustes. Un financement adéquat, proportionnel au nombre de personnes qui composent notre communauté, ne devrait pas être un sujet de controverse ou une justification pour retarder les choses.

Comme l'a déclaré la ministre au Sénat la semaine dernière, veiller à répondre aux besoins des communautés des Premières Nations et à leur fournir des fonds pour remédier à des années de sous-financement critique n'est pas quelque chose que nous devrions considérer comme nécessitant une justification.

Saisissez l'occasion d'éliminer dès maintenant l'exclusion après la deuxième génération. Vous ne pouvez pas continuer à consulter sur les violations des droits. Vous ne pouvez pas consulter sur l'extinction législative, qui équivaut à un génocide.

Cela fait 40 ans que l'exclusion après la deuxième génération est en vigueur, et selon les Premières Nations de la Colombie-Britannique, il est temps d'arrêter les consultations, de s'attaquer à ces violations des droits et de mettre fin à la discrimination fondée sur le sexe et la race qui sévit depuis 1985.

L'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique, ainsi que l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique, l'UBCIC, font partie des 90 entités participant au processus de collaboration, et nous estimons que la consultation actuelle devrait porter sur un plan de transition. De quoi avons-nous besoin? Il y a des questions liées aux ressources. Que peut faire le gouvernement pour soutenir les personnes et les communautés?

The consultation should be about how the removal of the second-generation cut-off can be facilitated and supported, which is exactly what was promised to us by government and by the minister.

In this collaborative process, we have never been asked or told about Bill S-2. No one came to us in this process and said, "Did you know there is a chance that all of you could be changed through amendments to this legislation?" The duplicity is clear proof. We will never be handed our rights by the government. We will always have to fight for them.

Ongoing consultations and ending the legislative extinction of First Nations under the Indian Act are not mutually exclusive. Amending Bill S-2 to eliminate the second-generation cut-off does not take away the voices, authority or self-governance of bands who want to determine their own membership codes, which are distinct from their Indian status.

Senator Tannas: Thank you, Chief. You have been very clear. It is much appreciated.

Senator Francis: Welcome, Chief Cote. Those opposed to making amendments to this bill have cited the need to first assess the potential cost of reinstating status for potentially hundreds of thousands of people. What would be your response to that?

Ms. Cote: This is fear mongering and totally inaccurate. In my community, we want to welcome all our people home and are prepared to do so. Statistics Canada predicts that the removal of the second-generation cut-off will see new entitlements to status for 22,000 individuals immediately and about 320,000 over 45 years. Spread out over 630 First Nations, this is a few people per year per band. Obviously, bands will be impacted differently, but clearly there is no cause for alarm any way this is looked at. Even if everyone eligible applied and everyone was accepted and everyone returned to a reservation, which is unlikely, the financial burdens to bands will be minimal. Also, at the time of every single amendment from 1985 to present, the number of those newly entitled and those who registered was higher than the number that actually registered.

Senator McCallum: Thank you, Chief, for your presentation. You said that the majority of B.C. First Nations are ready to move with this and that they are one third of all First Nations. If the majority are ready, would you agree that a transition plan in the form of a framework would help transition different groups through the different places?

La consultation devrait porter sur la manière dont la suppression de l'exclusion après la deuxième génération peut être facilitée et soutenue, ce qui est exactement ce que le gouvernement et la ministre nous ont promis.

Dans le cadre du processus de collaboration, on ne nous a jamais interrogés ni informés au sujet du projet de loi S-2. Personne ne nous a approchés pour nous dire qu'il était possible que nous soyons tous concernés par les modifications apportées par cette loi. Cette duplicité constitue une preuve flagrante. Le gouvernement ne nous accordera jamais nos droits. Nous devrons toujours nous battre pour les obtenir.

La poursuite des consultations n'empêche pas la fin de l'extinction législative des Premières Nations en vertu de la Loi sur les Indiens. Modifier le projet de loi S-2 pour éliminer l'exclusion après la deuxième génération ne prive pas les bandes qui veulent déterminer leurs propres règles d'appartenance, distinctes du statut d'Indien, de leur voix, de leur autorité ou de leur autonomie gouvernementale.

Le sénateur Tannas : Merci, cheffe. Vous avez été très claire. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Le sénateur Francis : Bienvenue, cheffe Cote. Ceux qui s'opposent à l'adoption d'amendements à ce projet de loi ont invoqué la nécessité d'évaluer au préalable le coût potentiel du rétablissement du statut de centaines de milliers de personnes. Que répondez-vous à cela?

Mme Cote : C'est une campagne de peur et c'est totalement faux. Dans ma communauté, nous voulons accueillir tous nos membres et nous sommes prêts à le faire. Statistique Canada prévoit que la suppression de l'exclusion après la deuxième génération permettra à 22 000 personnes d'obtenir immédiatement le statut d'Indien et à environ 320 000 personnes de l'obtenir au cours des 45 prochaines années. Réparties sur 630 Premières Nations, cela représente quelques personnes par an et par bande. Bien entendu, les bandes seront touchées différemment, mais il n'y a manifestement aucune raison de s'alarmer, quelle que soit la façon dont on examine la question. Même si toutes les personnes admissibles présentaient une demande, étaient acceptées et retournaient dans une réserve, ce qui est peu probable, le fardeau financier pour les bandes serait minime. De plus, lors de chaque modification apportée depuis 1985, le nombre de personnes nouvellement admissibles et de personnes inscrites était supérieur au nombre de personnes qui se sont effectivement inscrites.

La sénatrice McCallum : Merci, cheffe, pour votre exposé. Vous avez dit que la majorité des Premières Nations de la Colombie-Britannique sont prêtes à aller de l'avant et qu'elles représentent un tiers de toutes les Premières Nations. Si la majorité est prête, seriez-vous d'accord pour dire qu'un plan de transition sous la forme d'un cadre aiderait les groupes de différents endroits à effectuer la transition?

If B.C. is ready, they prepare a framework to look at what that means to them. Then other people could follow suit. Do you know what I am saying? They would have a transition plan in the form of a framework.

Ms. Cote: I hope I'm going to answer your question in a way that makes sense. There is no half-way or middle ground, compromise or interim solution that with respect the legal rights of First Nations women and our descendants to be free from sex and race-based discrimination in Indian status.

Senators, use this opportunity, please, to end the second-generation cut-off now. You heard from Sharon McIvor and Jeannette Corbiere Lavell. Let's end the discrimination now and stop sowing division among our young people.

Senator McCallum: The reason I brought that up is that this bill cannot have money attached to it. Otherwise, it is beyond the scope. The Senate cannot. When I said to one of the women that we are going to do the amendment, she said, "And we will decide what it is we need," which separates the funding from the amendment. That's what I'm trying to establish here. That's why I said, "framework." We cannot attach a money figure to you.

Of course, people don't know what that is anyway. You still have to decide what you need. That's a conversation between you and the government, but I thought if there is a framework in place — \$300,000 is a lot of money, and they use that as a scare tactic.

If we went through different provinces or to different groups, because some will be more ready, then they could be the framework: This is how we did it. That's why I brought that question up.

Ms. Cote: Thank you, senator. I will take a pause, and, if I am able, respond to you in writing.

Senator McCallum: Okay.

Ms. Cote: Thank you.

The Acting Chair: Chief, of those First Nations — I believe you mentioned one third of all First Nations — came up with a definitive position on this bill and the need to remove the second-generation cut-off, among other things that you mentioned. Would you characterize those nations as rights holders?

Ms. Cote: Yes. Absolutely.

The Acting Chair: Thank you.

Par exemple, si la Colombie-Britannique est prête, elle prépare un cadre pour examiner ce que cela signifie pour elle. Ensuite, d'autres pourraient suivre son exemple. Vous comprenez ce que je veux dire? Il y aurait un cadre pour planifier la transition.

Mme Cote : J'espère que je vais répondre à votre question de manière claire. Il n'y a pas de demi-mesure, de compromis ou de solution provisoire qui respecte les droits légaux des femmes des Premières Nations et de nos descendants à ne pas subir de discrimination fondée sur le sexe et la race en matière de statut d'Indien.

Sénateurs, saisissez cette occasion pour mettre fin dès maintenant à l'exclusion après la deuxième génération. Vous avez entendu Sharon McIvor et Jeannette Corbiere Lavell. Mettons fin à la discrimination dès maintenant et cessons de diviser nos jeunes.

La sénatrice McCallum : La raison pour laquelle j'ai soulevé cette question est que le projet de loi ne peut pas être assorti de dépenses. Cela n'est pas permis. Le Sénat ne peut pas faire cela. Lorsque j'ai dit à l'une des femmes que nous allions procéder à l'amendement, elle a répondu : « Et nous déciderons de ce dont nous avons besoin », ce qui exclut le financement d'un amendement. C'est ce que j'essaie de faire ici. C'est pourquoi j'ai parlé de cadre. On ne peut pas vous attribuer de montant d'argent.

Bien sûr, on ne sait pas quel serait ce montant de toute façon. Vous devez encore décider de ce dont vous avez besoin. Cela sera une conversation entre vous et le gouvernement, mais je pensais que s'il y avait un cadre en place — 300 000 dollars, c'est beaucoup d'argent, et ils s'en servent comme tactique d'intimidation.

Si nous passons par différentes provinces ou différents groupes, car certains seront plus prêts que d'autres, alors ils pourraient préparer le cadre en décrivant comment ils ont procédé. C'est pourquoi j'ai soulevé cette question.

Mme Cote : Merci, sénatrice. Je vais prendre le temps de réfléchir et, si possible, je vous répondrai par écrit.

La sénatrice McCallum : D'accord.

Mme Cote : Merci.

Le président suppléant : Cheffe, je crois que vous avez dit qu'un tiers de toutes les Premières Nations ont adopté une position définitive sur ce projet de loi et, entre autres choses que vous avez mentionnées, sur la nécessité de supprimer l'exclusion après la deuxième génération. Qualifiez-vous ces nations de titulaires de droits?

Mme Cote : Oui, absolument.

Le président suppléant : Merci.

Senator McCallum: The minister mentioned the importance of hearing directly from local Chiefs on this issue. You can share with us BCAFN's process when developing a position on issues?

Ms. Cote: BCAFN is a group for all B.C. Chiefs to attend, and there are motions that are brought to the floor, seconded and then voted on there. That's my take on it. I don't attend all of the meetings, but they meet monthly.

Just last week, the elected Chiefs in assembly spoke on behalf of their communities and unanimously passed a resolution calling for an immediate end to the second-generation cut-off. This resolution can be shared with you.

We have resolutions at BCAFN also, from 2023 and 2019, and our partner on the First Nations Leadership Council, the Union of British Columbia Indian Chiefs, have resolutions going back to at least 2007 on addressing the racial quota introduced in Bill C-31, stating that Bill C-31 undermines the ability of First Nations to maintain and protect the legal legislative status and existence of its present and future citizens.

Senator Clement: Chief Cote, I just want to thank you. I don't have a question. It looks like you will be the last witness we hear from on this. It has been good work, tough work, and you were very clear today. I will say *Merci* and *Niá:wén*, which is thank you in Mohawk.

Ms. Cote: *Kukwstsétsemc*

The Acting Chair: Chief, before we conclude, I offer you the last word, if there is anything further you want to add before we conclude this proceeding.

Ms. Cote: My last word is to say, take this opportunity to eliminate the second-generation cut-off now. You cannot continue to consult on rights violations. You cannot consult on legislative extinction, which amounts to genocide. It is 40 years since the second-generation cut-off came into effect, and, in the view of B.C. First Nations, it is time to stop consulting and to address the rights violation and end the post-1985 sex and race discrimination.

The Acting Chair: The time for this panel is complete. I wish to, again, thank our witnesses and their support staff for joining us today. Thank you so much. *Wela'lioq*.

Ms. Cote: Thank you, everyone.

La sénatrice McCallum : La ministre a mentionné l'importance d'entendre directement les chefs locaux sur cette question. Pouvez-vous nous expliquer le processus suivi par la BCAFN pour élaborer sa position sur diverses questions?

Mme Cote : La BCAFN est un groupe auquel tous les chefs de la Colombie-Britannique peuvent participer. Des motions y sont présentées, appuyées, puis soumises au vote. C'est ainsi que je l'expliquerais. Je n'assiste pas à toutes les réunions, mais elles ont lieu tous les mois.

La semaine dernière, les chefs élus réunis en assemblée se sont exprimés au nom de leurs communautés et ont adopté à l'unanimité une résolution demandant la fin immédiate de l'exclusion après la deuxième génération. Une copie de cette résolution peut vous être transmise.

La BCAFN a également des résolutions, datant de 2023 et 2019, sur la question du quota racial introduit dans le projet de loi C-31, affirmant que ce projet de loi compromet la capacité des Premières Nations à maintenir et à protéger le statut juridique et l'existence de leurs citoyens actuels et futurs, et notre partenaire au sein du Conseil des chefs des Premières Nations, l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique, en remontant au moins à 2007.

La sénatrice Clement : Cheffe Cote, je tiens simplement à vous remercier. Je n'ai pas de question à vous poser. Il semble que vous serez la dernière témoin à être entendue sur ce sujet. Vous avez fait du bon travail, un travail difficile, et vous avez été très claire aujourd'hui. Je vous dis *merci* et *Niá:wén*, qui signifie merci en mohawk.

Mme Cote : *Kukwstsétsemc*.

Le président suppléant : Cheffe, avant de conclure, je vous donne la parole, si vous souhaitez ajouter quelque chose avant la fin de la séance.

Mme Cote : Pour conclure, mon message est le suivant : profitez de cette occasion pour éliminer dès maintenant l'exclusion après la deuxième génération. Il ne faut pas continuer à consulter sur les violations des droits. Il ne faut pas consulter sur l'extinction législative, qui équivaut à un génocide. Cela fait 40 ans que l'exclusion après la deuxième génération est entrée en vigueur et, selon les Premières Nations de la Colombie-Britannique, il est temps d'arrêter les consultations, de remédier aux violations des droits et de mettre fin à la discrimination fondée sur le sexe et la race en place depuis 1985.

Le président suppléant : Le temps imparti à ce groupe est écoulé. Je tiens à remercier encore une fois nos témoins et leur personnel de soutien d'avoir participé à notre séance aujourd'hui. Merci beaucoup. *Wela'lioq*.

Mme Cote : Merci à tous.

The Acting Chair: Honourable colleagues, that brings us to the end of our meeting today. Before we adjourn, please let me inform you and the public that, when we reconvene on Tuesday, November 18, the committee will proceed with clause-by-clause consideration of Bill S-2. To this end, the committee clerk, on behalf of the steering committee, will send via email tomorrow a standard memo to all APPA members, encouraging them to consult the assigned Parliamentary Counsel in the Law Clerk's Office for assistance in drafting amendments.

(The committee adjourned.)

Le président suppléant : Chers collègues, cela nous amène à la fin de notre séance d'aujourd'hui. Avant de lever la séance, permettez-moi de vous informer, ainsi que le public, que lorsque nous nous réunirons à nouveau le mardi 18 novembre, le comité procédera à l'examen article par article du projet de loi S-2. À cette fin, le greffier du comité, au nom du comité directeur, enverra demain par courriel une note de service standard à tous les membres du comité, les encourageant à consulter le conseiller parlementaire désigné du Bureau du légiste pour obtenir de l'aide dans la rédaction des amendements.

(La séance est levée.)
